inforespace

ufologie
phénomènes
spatiaux

revue semestrielle, n° 74
avril 1988, 17e année

COTISATIONS

1988 (Inforespace N° 74 et 75)

	Belgique	France	Autres pays
Cotisation de Membre d'Honneur	FB 1000,—	FF 150,—	FB 1200,—
Cotisation de soutien	FB 800,—	FF 130,—	FB 850,—
Cotisation ordinaire	FB 550,—	FF 100,—	FB 680,—

Les deux premières formules donnent droit à un cadeau sous la forme d'un livre à choisir dans la liste publiée en page 3 de couverture.

Seule la cotisation de Membre d'Honneur donne droit à la carte de membre.

Les **anciennes années de publication** peuvent être obtenues aux conditions suivantes :

	Belgique	France	Autres pays
par année (de 1973 à 1987)	FB 200,—	FF 40,—	FB 250,—

La première année de publication (1972, n° 1 à 6) est épuisée.

Il n'est fait aucun envoi contre remboursement. Tout versement est à effectuer au C.C.P. n° 000-0316209-86 de la SOBEPS, avenue Paul Janson 74, B-1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80. Pour la France ou le Canada, uniquement par mandat postal ou par transfert bancaire (**pas de chèque**).

La SOBEPS est une association sans but lucratif qui, dégagée de toute option confessionnelle, philosophique, ou politique, a pour dessein l'observation ainsi que l'étude rationnelle des phénomènes aériens non identifiés et des problèmes connexes. Basées sur le bénévolat le plus complet, nos activités couvrent les enquêtes sur les témoignages et la diffusion sans préjugé des informations recueillies. Cette diffusion s'effectue par le truchement d'une revue semestrielle de même que par des conférences, débats, etc. La rédaction de notre revue Inforespace étant essentiellement liée à la bonne volonté de nos collaborateurs bénévoles et de leur temps libre, cette édition ne revêt donc aucun caractère commercial et nous ne pouvons garantir sa parution à dates fixes, d'éventuels retards étant susceptibles d'intervenir.

C'est pourquoi nous sollicitons vivement la collaboration de nos membres que nous invitons à nous communiquer toute information relative aux sujets traités dans la revue. Nous leur demandons aussi de participer à la promotion de notre Société et, dans la mesure de leurs moyens, de devenir un membre actif en collaborant directement à l'un ou l'autre de nos travaux : traduction, rédaction, enquêtes, secrétariat, codage, etc...

D'autre part, si d'aventure vous êtes amenés à observer un phénomène aérien insolite, ou si vous avez connaissance d'une telle observation par autrui, nous vous serions reconnaissants de nous prévenir très rapidement.

SECRETARIAT - BIBLIOTHEQUE

Les locaux de la SOBEPS sont accessibles aux membres chaque samedi entre 10 h. et 16 h. Il vous est alors loisible de consulter sur place l'ensemble de notre documentation ainsi que les livres et revues du monde entier de notre bibliothèque.

Afin de pouvoir mieux vous accueillir, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous auprès de notre secrétariat. Celui-ci sera prochainement équipé d'un répondeur automatique qui enregistrera votre appel pour qu'on puisse reprendre contact avec vous.

Durant les mois de juillet et d'août, ainsi qu'en dehors des jours et heures précisés ci-dessus, il convient de prendre rendez-vous auprès du Secrétaire Général, M. L. Clerebaut (02-524.28.48).

LES DIAPOSITIVES DE LA SOBEPS

Nous avons mis au point pour vous une collection de diapositives entièrement consacrées aux différents aspects du phénomène OVNI. Grâce à cette diathèque exceptionnelle, vous pourrez, si vous le désirez, monter votre propre exposé illustré d'une projection de documents qui captiveront vos amis.

Les 336 diapositives de la collection sont réparties en 28 séries de 12 documents mis sous cache et elles sont glissées dans une pochette plastique à laquelle est jointe une liste de commentaires concernant chaque diapositive. Demandez-nous la liste détaillée décrivant chaque série et les conditions particulièrement intéressantes qui vous sont proposées.

inforespace

Organe de la SOBEPS

Société Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux

Avenue Paul Janson 74
B-1070 Bruxelles

Président:

Michel Bougard

Secrétaire Général:

Lucien Clerebaut

Trésorier:

Christian Lonchay

Imprimeur:

André Pesesse
Haine-St-Pierre

Sommaire

Les articles signés n'engagent que la resposabilité de leur auteur.

Editeur responsable: Lucien Clerebaut.

Editorial

Au début de ce mois d'avril 1988, le numéro 74 d'Inforespace était prêt. Faisant suite à l'émission de "L'écran témoin" du 11 janvier de cette année, émission dont le débat préparé par Mamine Pirotte était consacré à "l'extraterrestre" et à laquelle j'avais été convié, nous avions prévu quelques pages d'un "courrier des lecteurs" partagé entre la critique et les éloges. L'ensemble de ce numéro rejoignait d'ailleurs bien le thème de l'extraterrestre puisque d'autres textes y étaient consacrés. D'autre part, un long article écrit par Stanton T. Friedman traitait du dossier "Majestic-12", en faisant le point sur cette affaire qui a déchaîné les passions parmi les ufologues américains: oui ou non, de Truman à Eisenhower, quelles furent les commissions secrètes qui traitèrent du sujet des OVNI ?

Et puis, coup sur coup, deux événements inattendus sont venus complètement modifier le sommaire de ce numéro, bousculant de fond en comble sa mise en page et retardant par là même sa parution d'une quinzaine de jours.

Tout d'abord, il y eut la réception du volumineux rapport du Comité des groupements Ufologiques Bretons (C.U.B.) sur l'affaire de Nort-sur -Erde dont nous vous avions un peu entretenu dans un précédent numéro. Dans la foulée de ce rapport préparé par Renaud Marhic et son équipe, le professeur Auguste Meessen se livrait à une analyse fouillée de la bande son d'un bruit allégué d'OVNI et préparait un rapport sévère sur les conclusions plutôt sceptiques des ufologues français.

Une fois de plus, Inforespace risque de faire grincer des dents. Maints ufologues amis verront peut-être dans les pages qui suivent un retour à un classicisme ufologique de la "belle époque" (avec OVNI "tôle et boulons"). Retour aux sources ? Vent qui tourne ? La SOBEPS deviendrait-elle un repère de "bons croyants" prêts à tout pour sauver leur foi ?
Rien de tout cela. Inforespace s'est toujours voulu être l'écho des débats internes et externes qui ont secoué l'ufologie depuis près de 20 ans. Cette tribune a été et reste ouverte à tous ceux qui ont quelque chose à dire en ufologie. La SOBEPS n'a pas de philosophie à défendre, ni de dogmes ufologiques à privilégier. C'est cette indépendance, au gré justement des controverses rencontrées parmi les ufologues, qui a fait notre renommée. Il n'y a pas une ufologie, mais des ufologies parce que ceux qui cherchent sont multiples et divers, et que notre méthodologie se crée au fil des expériences rencontrées.

L'autre événement qui est venu modifier radicalement le contenu de la revue est la parution dans le numéro de mars 1988 du MUFON UFO Journal, d'un cas absolument incroyable dont nous voulions vous assurer la primeur en langue française. Ici aussi, l'affaire se présente comme un condensé des meilleurs moments de l'ufologie "nutsandbolticienne" avec observations répétées d'un engin structuré, photographies nombreuses, effets physiques (notamment rayons paralysants), humanoïdes et tentatives de contact. Avec, cependant, un paroxysme qu'on avait pas encore atteint -me semble-t-il- en ufologie.

Voilà les matériaux bruts que nous vous proposons. A chaud. A vous d'en faire le meilleur usage qui soit: celui de confronter ces faits et opinions à la vigilance de votre critique et de votre enthousiasme.

Michel BOUGARD ,

Président.

ANALYSE DE DEUX ENREGISTREMENTS DE SONS D'OVNI

A.MEESSEN
Institut de Physique, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1348-B

L'observation et l'enregistrement de Nort-sur-Erde

Un garçon de 10 ans fut réveillé au cours de la nuit du dimanche au lundi 7 septembre 1987, par *un étrange "bip-bip"* répétitif. Il alluma sa lampe de chevet et vit qu'il était 5 heures. Le bruit s'arrêta, mais il pensa qu'il pourrait revenir et il décida que, dans ce cas, il l'enregistrerait. Il disposait en effet d'une *radio-cassette,* se trouvant à côté de son lit. Il s'en servait souvent le soir, pour écouter de la musique avant de s'endormir. Il l'utilisait aussi pour enregistrer ses chansons préférées. Il se leva donc pour préparer l'appareil et ouvrir la fenêtre, en laissant les volets fermés. Le "bip-bip" réapparut effectivement, mais le jeune témoin vit à ce moment là, que les trous des volets laissaient passer de la lumière venant de l'extérieur. Quand il ouvrit ceux-ci, il eut la surprise de se trouver face à *une grosse boule lumineuse de couleur orange.*

Elle stationnait en l'air, à la hauteur des cimes d'une rangée de bouleaux. Il n'en était séparé que d'une vingtaine de mètres. L'objet lumineux clignotait, en produisant toujours le même le "bip-bip", auquel s'ajoutait une sorte de "bruit de moteur". Le garçon enregistra ces sons, mais brusquement, à l'instant même où la boule se mit en mouvement, il n'entendit plus rien. La boule continua cependant à clignoter lorsqu'elle s'éloigna lentement. Elle disparut soudainement. C'était incontestablement un "Objet Volant Non Identifié".

L'A.F.P. lança des dépêches [1] et tous les médias de la région tenaient à faire connaître la nouvelle. Le journal LE MONDE titrait: *"Un OVNI sur cassette"* [2]. Les milieux ufologiques français étaient également en effervescence. Dès novembre 1987, je reçus *une copie de l'enregistrement,* transmise par J. Scornaux et M. Bougard. Ils me demandaient de l'analyser aussi rapidement que possible. Je n'avais encore que très peu d'informations sur les circonstances de l'enregistrement et j'ai dû en demander plusieurs fois. Je voulais savoir si l'investissement de temps était justifié et pouvoir interpréter, le cas échéant, ce qui avait été enregistré.

Puisque Nort-sur-Erde se trouve près de Nantes, en Loire Atlantique (F), c'est le C.U.B (Comité des groupements Ufologiques Bretons) qui s'est particulièrement engagé dans l'enquête. Il a émis un dossier [3] qui contient entre autres *l'interview* que le témoin a accordé le 12 septembre à P. Petrakis de l'A.E.S.V. (Association d'Etude sur les Soucoupes Volantes) et à R. Marhic du G.E.P.S.I (Groupe d'Etude des Phénomènes Spatiaux Inexpliqués). J'ai reçu ces documents en avril 1988. L'interview (180 questions et réponses) et *les Procès Verbaux de la Gendarmerie locale* montrent surtout que le jeune témoin réagit de manière tout à fait confiante et spontanée. Il s'en dégage une impression de sincérité. D'autre part, je découvris une "tentative d'interprétation" de R. Marhic, basée sur la conviction qu'il s'agit d'un *faux.* Il l'avait d'ailleurs fait savoir déjà un peu plus tôt [4].

Je compris alors pourquoi on me pressait tellement de procéder rapidement à une analyse indépendante. Vous en trouverez les résultats dans cet article, accompagnés d'une étude détaillée du dossier. J'ai procédé aussi à l'analyse d'un autre enregistrement de sons d'OVNI, réalisé en Belgique,13 ans plus tôt [5]. La première analyse de ce document [6] a été effectuée en effet avec des moyens plus limités que ceux dont je dispose actuellement. Il fallait aussi comparer ces données particulières à ce qu'on sait d'une manière plus générale des sons d'OVNI. Enfin, je termine en proposant une autre interprétation. Mon objectif principal est de montrer que les OVNI soulèvent *des questions scientifiques* très sérieuses et intéressantes en elles-mêmes.

Analyse préliminaire de l'enregistrement. En attendant plus d'informations, j'ai commencé par écouter le son enregistré. On y discerne facilement *deux types* de sons répétitifs: un train d'impulsions d'intensité assez forte et une suite de bruits plus sourds, à cadence plus rapide. On les a décrits respectivement comme un "bip-bip" et comme un bruit de "pales d'hélicoptère". Le "bip-bip" correspond, en fait, à une succession régulière de parties "brèves" et "longues". Cela ressemble donc à la lettre A du code Morse, mais transmise beaucoup plus lentement que d'habitude. La période de répétition est en effet de l'ordre de 2 secondes.

On discerne immédiatement une autre différence importante: les signaux Morse sont produits par *des oscillateurs* qui ne fournissent qu'une ou deux fréquences, très stables, tandis le "bip-bip" enregistré semble être assez riche en fréquences et leur importance relative est variable. C'est cela qui confère à ce son un caractère étrange. On peut l'imiter cependant de manière approximative, en chuchotant de manière répétée un *"tu-tuuu"* et en imaginant que ce son est amplifié. Il s'y superpose une seconde série de doublets sonores, moins intenses, mais bien reconnaissables. On peut les imiter de manière approximative, en répétant continuellement *"te,te"*. L'intensité de ces doublets varie cependant au cours du temps.

La début et la fin de l'enregistrement sont clairement définis par l'arrêt et la reprise d'une chanson, préalablement enregistrée. Il s'agit de Joe le Taxi de Vanessa Paradis. On constate ainsi que l'enregistrement n'a duré qu'un peu plus de *20 secondes*. Pour analyser ces sons d'une manière plus approfondie, j'ai utilisé d'abord un analyser spectral classique (Tektronix 7L5, 20 Hz - 5 MHz), doté d'une mémoire électronique qui permet de fixer le spectre aussi longtemps que l'on veut sur l'écran cathodique (7603). Cette méthode était cependant peu efficace et j'étais heureux de pouvoir acquérir ensuite *un digitalisateur et des programmes d'analyse pour un ordinateur personnel* (Mac Recorder, Sound Cap et Sound Wave, associés au Macintosh Plus). Ce système s'est révélé très performant, bien qu'il soit encore assez modeste par rapport aux équipements des laboratoires spécialisés.

La *figure 1* montre une vue globale de tout l'enregistrement de Nort-sur-Erde, l'onde sonore étant comprimée dans le temps. Pour plus de facilité, j'ai désigné les impulsions du "train d'ondes" constituant les doublets "tu-tuuu" par les lettres A-A', B-B', etc. La *figure 2* permet de discerner facilement les doublets "te,te", puisque chacun de ces bruits correspond à une impulsion rapidement amortie, d'amplitude initiale relativement grande. On voit aussi que l'onde sonore est modifiée entre les deux impulsions rapprochées. Les variations progressives de l'intensité des "te,te" au cours de l'enregistrement apparaissent, au moins dans une certaine mesure, sur la figure 1.

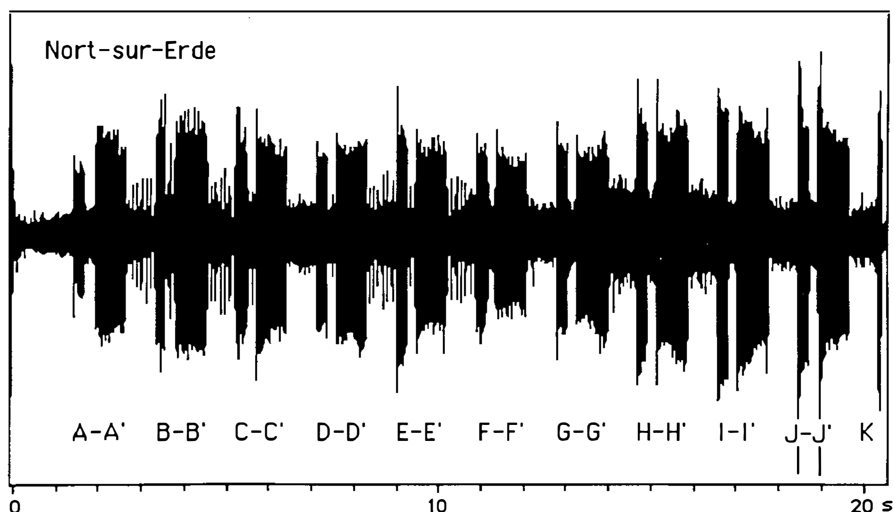


Fig. 1. Vue globale de l'enveloppe du son d'OVNI enregistré à Nort-sur-Erde. Le zéro de l'échelle du temps a été mis en coïncidence avec la coupure de la chanson préenregistrée, marquant le début de l'enregistrement.

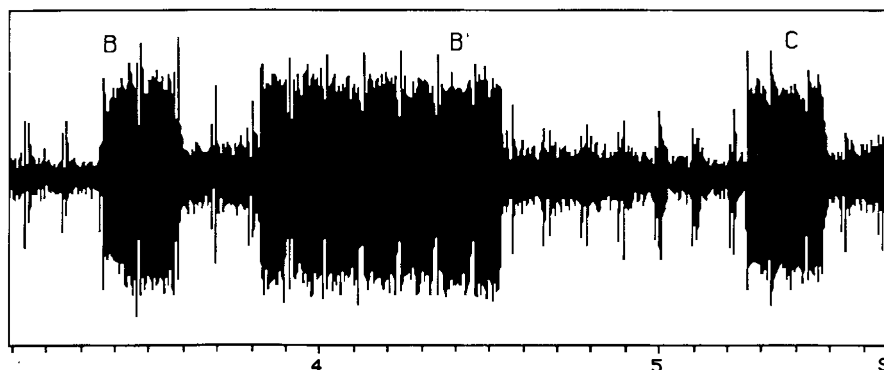


Fig. 2. Un extrait de l'enregistrement, montrant les doublets "tu-tuuu" et "te,te" d'une manière plus explicite.

Les effets sonores des OVNI. A priori, il se peut évidemment que les enregistrements de sons d'OVNI soient des faux, comme c'est également le cas pour les photographies d'OVNI. L'appréciation de leur fiabilité doit donc être fondée sur tout un ensemble d'éléments: la cohérence interne du récit des événements, les réactions psychologiques du ou des témoins, les confirmations indépendantes éventuelles et les caractéristiques propres du document. On doit également tenir compte de la plausibilité du cas considéré par rapport à l'ensemble des autres cas de même type. Que sait-on d'une manière générale des sons produits par des OVNI ?

Comme en physique expérimentale, il est inévitable que chaque observation individuelle laisse subsister *une certaine incertitude.* Elle sera plus ou moins grande

suivant le cas, mais quand on considère un assez grand nombre d'observations indépendantes du même phénomène, on aboutit finalement à une incertitude globale nettement plus petite. D'autre part, on peut être amené à rejeter une observation particulière, comme étant trop aberrante. Il n'y a aucune raison pour ne pas procéder de la même manière quand il s'agit d'Objets Volants Non Identifiés.

Il est bien connu que les OVNI sont *généralement silencieux*.. On les repère d'ailleurs le plus souvent à cause de leurs effets lumineux. Les 923 rencontres relativement rapprochées, cataloguées par J. Vallée [7], donnaient lieu cependant à des perceptions acoustiques dans environ 11% des cas. J.M. McCampbell [8] en a même tiré une classification de sons d'OVNI en *bruits violents, bruits associés à des mouvements d'air, sons de basses ou hautes fréquences relativement bien définies et sons modulés.* Les "bip-bip" font partie de la dernière catégorie. Le cas le plus célèbre où ceux-ci ont été signalés est celui de Betty et Barney Hill. Ils les ont entendus dans leur voiture, avant d'être enlevés et examinés dans l'OVNI. La radio n'était pas allumée, mais ils décrivaient les "bip-bip" comme étant des sons "électroniques". En outre, ces sons semblaient faire vibrer la voiture et provoquer de la somnolence [9].

McCampbell a proposé l'hypothèse que les OVNI émettent *des microondes modulées,* pouvant agir directement sur certaines parties du cerveau [8,10]. Cette hypothèse est problématique, même dans le cas de Betty et Barney Hill, puisqu'il serait plus facile d'admettre que les vibrations de la voiture étaient dues à des *infra-sons* accompagnant le signal auditif. Dans le cas de Nort-sur-Erde, il aurait fallu que des microondes modulées aient agi à la fois sur le cerveau du témoin et sur la partie de la radio-cassette servant à l'enregistrement. C'est peu vraisemblable, d'autant plus que le témoin a affirmé que le son enregistré est *"tout à fait ce que j'ai entendu"*. Il lui semblait seulement que "le bip-bip était moins fort, ou plutôt, que le bruit sourd était plus distinct sur la bande". C'est facilement explicable par une différence de l'attention portée à l'un ou l'autre signal au moment de l'observation et de l'écoute de la bande.

En principe, il est évidemment possible que la modulation d'une onde porteuse puisse être détectée au moyen d'une diode qui se trouve quelque part dans les circuits de l'enregistreur, mais ceux-ci doivent évidemment être protégés contre des perturbations de ce genre. Pour vérifier ce point, j'ai fait deux expériences avec un enregistreur tout à fait ordinaire (Realistic CTR-70). Soumettant l'appareil de manière intermittente au cours de l'enregistrement d'un son continu, à des microondes (tout près d'un petit émetteur de la firme UNILAB, travaillant à 1,5 GHz), je n'ai constaté aucune différence. D'autre part, j'ai enregistré à côté des antennes du puissant émetteur radio de Wavre. Ces ondes électromagnétiques n'ont eu aucun effet perceptible.

Signalons cependant que le 19 août 1965, un OVNI a produit à la fois des effets sonores et *une perturbation de la réception d'une radio,* accordée sur une station locale [11]. Le témoin est un garçon de 16 ans de l'état de N.Y. Il vit à environ 140 m de lui, un OVNI allongé qui émettait un "bip-bip" lorsqu'il descendit vers le sol. L'intensité de ce son répétitif devint d'ailleurs très forte quand l'objet repartit à grande vitesse vers le haut. *La radio ne produisait que des parasites* pendant cette observation, alors que la réception était claire et nette avant et après l'apparition de l'OVNI.

Notons d'abord que des "interférences radio" de ce genre ont été constatés assez souvent, sans que l'on entende un son quelconque produit par l'OVNI. Cela s'explique assez

simplement, quand on admet que les OVNI sont entourés d'un puissant *champ magnétique,* conformément à une série d'autres indices [12]. Ce champ magnétique modifie la self du circuit d'entrée et donc aussi sa fréquence de résonance. La radio n'est alors *plus accordée* à la fréquence de la station que l'on venait d'écouter. Ce phénomène peut d'ailleurs être reproduit expérimentalement [13].

Les sons d'OVNI sont caractérisés par une grande diversité, bien qu'ils soient très particuliers [14]. Un relevé systématique d'observations rapprochées françaises signale des perceptions acoustiques dans 15% des cas [15] . C'étaient souvent des *sifflements* plus ou moins forts, mais il y avait aussi des bruits décrits comme des *vrombrissements, fracas, craquements, grésillements, chuintements, ronronnements ou bourdonnements.* Les témoins essayaient parfois de donner une idée de ce qu'ils avaient entendus, en se référant à des sources sonores connues: *jets de vapeur, chalumeaux, ventilateurs, machines à coudre, sirènes, essaims d'abeilles, transformateurs, aspirateurs, chasse d'eau que l'on vient de tirer ou glouglous d'une bouteille que l'on vide.* Il y avait aussi quelques "bip-bip".

Des signaux d'ondes courtes? Dans son interview, le jeune témoin semblait réfléchir à haute voix, lorsqu'il disait: *"on entend des trucs pareils sur ondes courtes".* Il se référait sans doute au code Morse, qu'il avait pu entendre sur la bande O.C. de sa radio-cassette. R. Marhic en a tiré argument pour affirmer qu'il a simplement enregistré ces bruits là. Il a essayé d'étayer cette (hypo)thèse par d'autres arguments [3]. Cela revenait évidemment à affirmer ou du moins, à suggérer très fortement que le témoin a menti et fabriqué un faux. C'est une accusation grave, qu'on ne peut pas lancer à la légère. Nous devons donc en examiner les arguments, mais avant cela, il est utile d'en clarifier les motivations profondes [4]: *"Eh bien non, Laurent ! Pas à nous. A qui tu veux, et ils sont nombreux ceux qui n'hésiteront pas à crier au signe venu tout droit de quelque part dans l'ailleurs ... mais nous, on ne peut franchement pas te suivre".*

Cela nous situe clairement dans la mouvance des "nouveaux ufologues" qui proclamant le dogme que *les OVNI "tôles et boulons" n'existent pas!* Certains d'entre eux étaient au départ de fervents adhérents de "l'hypothèse extra-terrestre", mais n'ayant pas pu trouver assez rapidement les preuves qu'ils cherchaient, ils se sont tournés vers "l'hypothèse psycho-sociologique". C'est bien d'être critique, mais il faut l'être dans les deux sens. Le cas de Nort-sur-Erde sera peut-être considéré dans l'avenir comme un cas d'école, démontrant qu'un enquêteur peut se laisser entraîner par *une mode* ou des pressions subtiles de son milieu. Autrement dit, appliquons l'hypothèse psycho-sociologique non seulement aux témoins, mais aussi à ceux qui en jugent. Cela devient plus évident encore, quand on examine comment on a essayé de faire *accepter* l'idée d'un faux.

Le jeune témoin, qui s'appelle Laurent Pasgrimaud, a raconté dans son interview, qu'il avait déjà entendu un bruit très semblable à celui qu'il a enregistré. C'était le 6 septembre, c'est-à-dire le jour précédent, à sept heures et quart. Il était déjà debout, lorsqu'il entendit un bruit étrange. Il lui fit peur, parce que *"ça venait comme d'au-dessus de nous ou de côté".* Il remarqua au même moment, qu'une lumière traversait une porte vitrée située en face d'une fenêtre. Quand il en parla à ses parents, sa mère disait que la lumière devait être due au soleil, mais elle ne savait pas ce qúe ce bruit pouvait être.

R. Marhic le sait [4]: "le 6 septembre à 7 heures du matin, Laurent avait entendu *un bruit semblable à celui du vent* et avait observé une lumière, telle que les rayons du Soleil, qui filtrait par une porte vitrée... (Or) cela fait tellement mal quand on ne vous croit pas... Si mal que *pour être cru, on peut aller jusqu'à tricher un peu"*. Ayant trouvé apparemment un motif, il fallait encore suggérer que cette fraude était quand même excusable. Ce n'est qu'un "petit garçon plein d'imagination", vivant encore trop près du monde des rêves. "Le sommeil des enfants est peuplé de choses bizarres et d'animaux qui parlent" [4]. Y aurait-il une autre interprétation possible?

Admettons une fois que Laurent a simplement dit ce qui s'est réellement passé. On comprend alors beaucoup mieux *pourquoi il s'est réveillé, lui,* le lendemain à 5 heures, tandis que ses parents et sa soeur de 8 ans continuaient à dormir paisiblement dans les pièces voisines. On sait, en effet, que notre attention au monde extérieur est sélective quand nous dormons. Pour lui, ce bruit avait de l'importance. Il était semblable à un autre qui lui avait fait peur. On comprend même *pourquoi il a pensé à l'enregistrer.* Il pourrait ainsi le faire entendre aux autres.

Ce scénario n'est certainement pas plus extravagant que le précédent, à moins qu'on juge a priori que l'observatation d'un OVNI tellement réel et matériel qu'il produit un son enregistrable est absolument impossible. Cela arrive facilement, même quand certains scientifiques prennent position sur le problème des OVNI, parce que *notre cerveau nous permet seulement de "voir" ce qui n'a pas été "filtré" par d'autres instances internes.* L'étude approfondie de l'affaire de Nort-sur-Erde fournit aussi la possibilité de mettre en évidence ces mécanismes là. Pour en savoir plus, nous devons considérer d'abord les réactions psychologiques du témoin et de son entourage.

Les premières informations. Laurent était allé directement après son observation dans la chambre de ses parents, mais il décida de les laisser dormir. Il n'écouta pas non plus la bande. On l'écouta quand tout le monde était réveillé. Les parents ont alors longuement interrogé leur fils. Ils sont agriculteurs et avec *la droiture des gens simples et honnêtes,* ils ont estimé qu'ils devaient en informer Radio-France-Loire-Océan. C'est une radio locale, considérée comme "sérieuse" et là, il y a évidemment des gens dont c'est le métier de s'occuper des informations et de les faire parvenir à qui de droit:*"on ne voulait pas garder ça pour nous"*. Laurent l'a dit encore le 12 septembre: "je suis content que les gens sachent. Si l'on n'avait rien dit, personne ne l'aurait su. C'est bien de le faire savoir *pour les gens qui s'y intéressent"*. Je crains que plus tard, ils l'ont regretté.

Un journaliste de cette radio locale téléphona immédiatement (le 7 septembre, à 10 heures) aux Gendarmes de Nort-sur-Erde. Ceux-ci se rendirent sur les lieux, le jour même. Conformément à leurs instructions officielles, ils allaient interroger le témoin et vérifier s'il y avait des traces à protéger. Il n'y en avait pas, mais dans leur Procès-Verbal de synthèse du 23 septembre, l'équipe des gendarmes notait que le témoin "nous a relaté son aventure dans les moindres détails, avec des précisions déconcertantes". Son audition officielle eut lieu le lendemain. "Il nous relate les faits comme il l'avait fait la veille. Il ne laisse pas l'impression de réciter une leçon bien apprise, ce qui rend le récit crédible". Notons que les gendarmes qui ont mené l'enquête étaient un officier et deux agents *de la police judiciaire.* Ayant constaté que l'observation semblait être sérieuse, ils ont averti le GEPAN (Groupement d'Etude des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés), constitué de personnel scientifique et technique travaillant dans le cadre du CNES (Centre National d'Etudes Spatiales).

Le père du témoin fit également une déposition officielle: "mon fil n'est pas de nature à inventer des choses semblables pour se rendre intéressant. *Je suis certain qu'il n'affabule pas... Il a été perturbé et a eu peur après avoir vu l'OVNI"*. Le directeur de l'école de Laurent affirma aux enquêteurs que "c'est un garçon éveillé, n'ayant jamais montré de tendance affabulatoire". Le 23 septembre, le directeur du GEPAN, J.J. Velasco, se rendit aussi avec son équipe chez le témoin. Il l'interroga et emporta des feuilles des arbres auprès lesquels l'OVNI a stationné. Leur analyse biochimique pourrait fournir en effet des renseignements intéressants, comme pour l'atterrissage de Trans-en-Provence [16]. On leur aurait même confié l'original de l'enregistrement.

G. Marty, journaliste de la radio locale mise au courant par les parents de Laurent, disait par [3]: *"personne ici n'a cru un instant à l'enregistrement par micro intégré"*. R.Marhic a opté, dans ce climat de scepticisme, pour "l'hypothèse des signaux radios". Il en fit des enregistrements qu'il ajouta à ceux de Nort-sur-Erde, pour que l'Institut de Phonétique de l'Université à Aix-en-Provence en fasse une analyse comparative. On y réalisa des sonagrammes, dont on conclut que l'on *"peut considérer être en présence de deux signaux de même type"*. Cela ne prouvait évidemment pas qu'ils ont même origine, mais cela semblait confirmer l'idée que Laurent avait enregistré des "signaux de systèmes modulés en impulsion tels que des radars ou des signaux multiplexés de balise quelconque". Nous y reviendrons plus loin.

Des précisions sur les événements essentiels. Laurent était évidemment décidé à enregistrer le bruit, s'il revenait. D'après lui, le "bip-bip" réapparut apres environ 6 minutes. Son enregistreur était prêt et la fenêtre était ouverte. Les premières informations que j'ai reçues avec la bande affirmaient que Laurent aurait commencé à enregistrer *avant* l'ouverture des volets. Dans ce cas, on aurait dû en trouver la trace sur la bande, et cela à la fois par un changement de l'intensité du son enregistré et par des traces du grincement des gonds des volets. Ce n'est pas le cas. On en a tiré argument pour soutenir la thèse d'une falsification. Il est vrai que la radio-cassette est d'un type assez bon marché (TWIST, Carrefour), mais son micro incorporé est très sensible. Des expériences effectuées sur place ont d'ailleurs démontré clairement que si l'enregistreur avait été déclenché *avant* l'ouverture des volets, on aurait dû en trouver la confirmation sur la bande magnétique [3]. Nous devons donc nous demander maintenant si Laurent a vraiment commencé à enregistrer avant l'ouverture des volets.

Dans l'interview, il dit seulement: "Quand j'ai entendu le bruit, ... *j'ai ouvert les volets...* (non), c'est après que j'ai vu une lumière traverser les volets... parce qu'il y a des trous en haut et en dessous" [3]. Il ne dit pas quand il a commencé à enregistrer. D'autre part, il fournit des renseignements assez précis sur la localisation et le comportement de l'OVNI, mais il dit quatre fois *"je (ne) sais plus"* ou *"je (ne) sais pas exactement"* quand on l'interroge sur le déroulement temporel des événements. C'est compréhensible, si l'observation était réelle, puisqu'il a dû être tellement absorbé par ce qu'il voyait qu'il n'a pas prêté beaucoup d'attention à ce qui lui semblait tout à fait secondaire à ce moment là. Certaines actions étaient pratiquement automatiques. Nous savons en effet que Laurent a été obligé de prendre ses lunettes, parce qu'il est myope et qu'il ne voyait pas la lumière assez distinctement quand il ouvrit les volets. Ensuite, il grimpa sur le rebord de la fenêtre pour mieux voir, sa chambre étant située au rez-de-chaussée. Il s'y agenouilla et orienta son appareil vers la lumière. N'est-il pas normal d'admettre qu'il a seulement commencé à enregistrer à partir de ce moment là?

Laurent raconte que la boule lumineuse stationnait en l'air, au bout de la pelouse, à la hauteur des fils électriques. Elle était ovale et d'un orange vif, mais non aveuglant. *Elle clignotait, en s'éteignant complètement et en se rallumant,* sans changement de forme ou de couleur. Au centre de la partie supérieure il y avait "un truc qui dépassait avec des points jaunes tout autour". Le P.V. des gendarmes parle d'un promontoire. Celui-ci était presque carré et de couleur orange, comme le reste. Les points jaunes y étaient alignés horizontalement. Ils s'éteignaient totalement en même temps que le reste. C'est un détail remarquable, puisqu'il semble indiquer qu'il ne s'agissait pas de hublots éclairés de l'intérieur. Il pourrait s'agir par contre de sources de radiation ionisante, responsables de la luminosité entourant l'objet. Ceci rejoindrait l'hypothèse d'une propulsion électromagnétique pulsée [12].

"Autour de cette chose il y avait un rayon lumineux de même couleur... Je (ne) sais pas si c'est un rayon lumineux... ou du fer... ou quelque chose d'autre qui est à part... ça faisait comme une ligne". Notons qu'un *halo équatorial* de ce genre a été signalé parfois par d'autres témoins. Laurent a observé encore une particularité: "il y avait *une colonne de lumière qui descendit de l'OVNI jusqu'au sol.* Cette lumière était blanche et délimitait sur le sol un rond bien distinct. On ne voyait pas à travers cette colonne, les bouleaux situés derrière. Cette colonne lumineuse avait un diamètre égal à celui de la soucoupe" (P.V. des Gendarmes). Puisque cette colonne était située entre les deux bouleaux extrêmes, on a estimé la dimension horizontale du disque à environ 5 m. Quand le bruit cessa, l'OVNI se mit en mouvement et s'éloigna très, très lentement. La lumière continuait cependant à clignoter. Lorsque l'OVNI arriva à la route, au-delà du champ, *"comme ça, hop, je (ne) voyais plus rien".*

Laurent estime que l'observation a duré 4 ou 5 minutes. Ayant regardé sur sa montre, il la situe entre 5h09 et 5h15. D'autre part, nous savons que l'enregistrement ne dure que 20 secondes. Quand a-t-il été coupé? Laurent dit seulement: *"j'ai enregistré le temps que c'était".* Interrogé à ce sujet, il ajouta qu'il a arrêté quand il avait eu *"assez de bruit".* On en a fait également un problème. Pourtant, il suffit de comprendre qu'il a coupé la prise de son dès que l'objet avait cessé de faire du bruit et que, même si celui-ci devait revenir, il en avait assez pour le faire entendre aux autres. La fin de l'enregistrement (figure 1) montre d'ailleurs que l'impulsion K est plus courte que les autres, comme si l'émission des sons s'était arrêtée brusquement et après cela, le fond sonore est plus réduit. C'était le silence. Tout redevient cohérent.

Il est vrai que Laurent a estimé le 12 septembre, que l'enregistrement dure 40 secondes. C'est *le double* du temps réel, mais cela prouve seulement qu'il n'avait pas encore pensé à chronométrer cette durée. Il est assez compréhensible, d'autre part, qu'il se souvenait de tellement de choses quand il l'écoutait, que cela lui paraissait plus long. Les psychologues le savent bien: notre sens du temps qui s'écoule est facilement perturbé par la dénsité des événements auxquels on est confronté.

Ceci a une conséquence importante, car Laurent a dit que les clignotements s'opéraient environ *toutes les 4 secondes,* tandis que les "bip-bip" se répètent sur la bande environ *toutes les 2 secondes*. Nous ne pouvons pas en conclure s'il y a coïncidence ou pas. On aurait dû demander dans l'interview si la lumière clignotait au même rythme que les "bip-bip". Cela n'a pas été fait. Après différents coups de téléphone, j'ai pu obtenir une réponse de Y. Castaingts de l'A.C.E.P.I. à Nantes, qui a encore la confiance de la famille et

pourrait donc disposer des derniers renseignements. Il m'a dit que Laurent répond à cette question: *"je ne sais pas"*. Le fait qu'il n'en rajoute pas, est plutôt un indice de crédibilité et il faut donc accepter que la question reste ouverte. Pourquoi la réponse aurait-elle été intéressante? Parce qu'on connaît au moins deux cas où des OVNI ont produit des sons variant en phase avec les pulsations de la lumière, ce qui suggère un lien avec le mécanisme de propulsion [12].

En 1954, une dame vit un OVNI qui avançait suivant une trajectoire ondulante, *en émettant à la fois de la lumière colorée et des sons chaque fois qu'il remontait vers le haut*. Cette dame a comparé le son émis à celui que font des cloches chinoises [17]. En 1962, un policier observa attentivement un OVNI d'une dizaine de mètres, stationnant à environ 30 m au-dessus de lui. Il entendit un bruit analogue à celui des feuilles d'un arbre, fortement agités par le vent, bien qu'il n'y avait aucun arbre dans les environs. Le contour de cet objet était marqué par des lumières colorées, dont l'intensité augmentait et diminuait *au même rythme* que l'intensité du bruissement [18].

Observations apparentées. Les Gendarmes de Nort-sur-Erde ont complèté le dossier, en y ajoutant le 11 septembre les Procès Verbaux de deux autres dépositions remarquables. Le soir du 23 septembre 1986, à 23h30, une dame de 76 ans qui habite *près de la maison du témoin,* vit un grand objet orange, en sortant de chez elle. Il était allongé, quasi rectangulaire. Sa dimension horizontale était de l'ordre de 10 m. Il se déplaçait lentement et sans bruit, à une dizaine de mètres du sol et à environ 60 m du témoin.

La seconde observation a été faite le 8 septembre 1987, c.à.d. *le lendemain* de l'observation de Laurent, dans une autre localité près de Nort-sur-Erde. Il y avait même deux témoins. Une dame fut réveillée en effet, à 23h55, par son fils qui lui demandait de venir voir un OVNI. Elle monta avec lui à l'étage et vit de la fenêtre, une boule jaune-orange. Elle se déplaçait lentement d'Est en Ouest. Cet OVNI avait une certaine extension, mais il était impossible d'en évaluer la distance. Il y avait pleine lune et le ciel était dégagé. On n'entendait pas de bruit. L'OVNI disparut finalement derrière des arbres, en poursuivant sa "route". Le fait que ces OVNI étaient oranges ne signifie pas nécessairement qu'il s'agissait du même objet. Quand on ne connaît pas le phénomène OVNI, on peut trouver invraisemblable que des *observations récurrentes* puissent avoir lieu dans la même région pendant plusieurs jours (le 6, 7 et 8 septembre 1987). Pourtant, ce n'est pas la première fois que cela arrive.

La structure temporelle de l'enregistrement. La vitesse de déroulement des cassettes n'est pas toujours parfaitement identique d'un appareil à l'autre. Pouvant mesurer ces temps de déroulement *à une milliseconde près,* j'ai constaté que même un lecteur de cassettes d'excellente qualité (Pioneer CT-F700) ne supprime pas entièrement ces fluctuations. Elles résultent des frottements internes à la cassette, liés à la densité de l'enroulement qui est déterminée par la rapidité de l'arrêt et du redémarrage. Ces fluctuations impliquent que *les sons des copies et même ceux de l'original peuvent être différents du son réel.* Heureusement, cela n'est pas important pour les conclusions que nous allons tirer, puisqu'elles sont basées uniquement sur *les valeurs relatives* des fréquences et des intervalles de temps.

La *figure 3* illustre les caractéristiques générales de l'onde à partir d'un extrait qui montre la fin de l'impulsion B, ainsi que le bruit de fond pendant l'intervalle "tu-tuu" et sa modification pendant un "te,te". Chaque "te,te" est formé de deux impulsions

rapidement amorties, entre lesquelles l'amplitude de l'onde est sensiblement diminuée, et cela même au cours des "tu-tuu" (figure 2). . Ainsi, on arrive à repérer un grand nombre de ces doublets dans tout l'enregistrement. Les impulsions qui constituent ces doublets sont séparées d'environ 13 ms. En fait, j'ai trouvé 17 fois 12 ms, 73 fois 13 ms, 68 fois 14 ms et 1 fois 17 ms. On peut donc admettre comme valeur moyenne 13,3 ms, avec une incertitude d'une unité sur le dernier chiffre significatif. L'intervalle moyen entre deux "te,te" successifs, déterminé à partir de 138 mesures, est égal à 95,8 ms. La période de répétition des "te,te" est donc égale à 109 ms pour la lecture du document qui a été digitalisée ici.

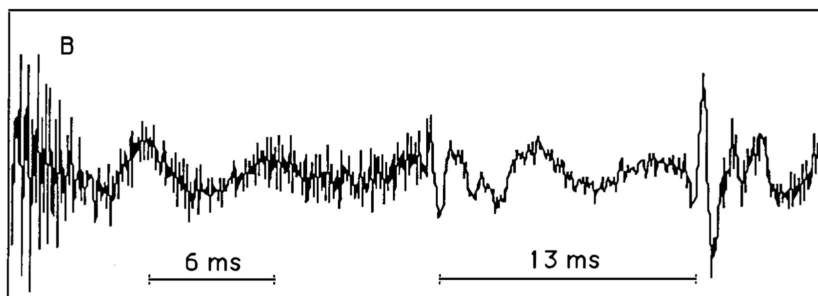


Fig. 3. Variations de l'onde en fonction du temps montrant un "te,te" situé au début d'un intervalle "tu-tuuu".

L'analyse spectrale révèle que dans l'intervalle "te,te", il y a généralement une composante à environ 7,1 KHz, tandis que le bruit de fond de la source n'en comporte pratiquement pas. Le son a donc été modifié dans cet intervalle, ce qui semble indiquer l'existence d'un lien entre les sources des deux familles de doublets. Il est en effet peu probable que ces modifications spectrales soient dues à l'enregistreur, mais il pourrait en être autrement pour les oscillations lentes qui apparaissent souvent après des variations importantes de l'amplitude du signal. On en voit des exemples sur la figure 3. Elles ont une période d'environ 6 ms.

La valeur moyenne de la durée du "tu" (A, B,...) est égale à 223,6 ms. Celle des "tuuu" (A', B', ...) vaut 703,8 ms. Les intervalles "tu-tuuu" (A-A', ...) et "tuuu-tu" (A'-B,...) ont respectivement une valeur moyenne de 241,4 ms et 722,0 ms. Il n'y a pas de dérive. *La régularité de ces signaux* est donc une caractéristique importante de l'enregistrement. La période de répétition des "tu-tuuu" est égale à 1891 ms. On voit donc que le rapport des périodes des deux groupes de doublets est égal à 17,3. Notons que 17,5 = 70/4, mais cela ne prouve pas que les deux périodes de répétition sont vraiment commensurables.

La régularité des signaux est uniquement perturbée au début et à la fin de l'enregistrement. Le A ne commence que 1,471 ms après la coupure de la chanson. C'est peut-être dû à l'inertie de l'appareil après l'enclenchement, étant donné que l'amplitude du son préenregistré ne diminue que progressivement. L'impulsion finale K ne dure que 54 ms et après cela, il y encore 557 ms de "silence". La durée totale de l'enregistrement, pour cette lecture de la bande, est donc égale à 20,99 s.

Le spectre des fréquences. Une onde acoustique résulte en général d'une superposition d'ondes de différentes fréquences. Leurs amplitudes relatives peuvent être déterminées par "analyse de Fourier". On obtient ainsi *le spectre des fréquences* du son considéré. Les bandes passantes des différents appareils intermédiaires peuvent évidemment avoir filtré plus ou moins certaines composantes. Puisque les conclusions que nous allons tirer ne dépendent que des valeurs relatives *des fréquences* , cela n'a pas d'importance.

Rappelons d'abord quelques propriétés générales des sons. Les cordes vibrantes et les tuyaux sonores produisent *un "son musical", dont le spectre est formé d'une série de raies équidistantes.* Cela veut dire que les seules fréquences possibles sont des multiples entiers d'une même fréquence fondamentale f. On dit alors que les fréquences 2f, 3f, 4f, ... sont des "harmoniques de la fondamentale". On dit aussi que les fréquences équidistantes forment un spectre harmonique. *Un "bruit" est caractérisé par un spectre continu,* bien que celui-ci puisse présenter des bandes de fréquences dominantes. Une autre caractéristique des bruits, plus importante, réside dans les *variations chaotiques* du spectre des fréquences.

Les vibrations des plaques et des membranes produisent *des sons de type intermédiaire.* En effet, ces systèmes ne peuvent vibrer librement (après avoir été excitées par une action externe) qu'à certaines "fréquences propres", bien définies. Celles-ci forment *ni* un spectre harmonique, *ni* un spectre de bruit. Quand une plaque est soumise à une force extérieure ayant une fréquence donnée, elle est mise en oscillations à cette fréquence là. Ce sont donc des "oscillations forcées". L'amplitude de ces oscillations est cependant nettement plus grande, quand la fréquence imposée est égale à une des fréquences propres possibles. C'est le phénomène de *résonance.*

Le spectre du son enregistré à Nort-sur-Erde est surprenant. En premier lieu, on trouve généralement *des raies* assez bien définies, si la résolution de l'analyseur spectral est assez fine. La *figure 4.* en fournit un exemple représentatif, bien qu'il y ait parfois plus de "bruit" et qu'il n'y ait pas toujours autant de raies, présentes en même temps. La seconde constatation importante est qu'on retrouve pratiquement toujours *les mêmes fréquences.* L'amplitude relative des différentes raies change cependant presque continuellement.

Il apparaît immédiatement que le spectre n'est pas harmonique. Si l'on observe attentivement, on aboutit à une troisième constatation, encore plus remarquable. Il suffit de poser le bord d'une feuille de papier sur la figure, parallèlement à sa base, en y marquant deux traits qui correspondent à une différence de 0,61 KHz. Il apparaît alors que différentes raies se présentent avec exactement cet intervalle là. Ceci est confirmé par une analyse plus fine des enregistrements. Utilisons les conventions suivantes pour désigner les fréquences dominantes:

$$f = 0{,}61 \text{ KHz}, \quad f' = 1{,}94 \text{ KHz}, \quad f'' = 4{,}48 \text{ KHz} \quad \text{et} \quad f''' = 6{,}43 \text{ KHz}.$$

On trouve alors sur la figure 4 les fréquences $f'+f$, $f''\pm f$ et $f'''+f$. Sur la *figure 5,* on retrouve facilement $f'+f$ et $f''-f$, mais il pourrait y avoir aussi des petites contributions aux fréquences $f'-f$ et $f'\pm 2f$. La raie à 0,16 KHz, mieux définie quand on augmente la résolution des spectres, est à associer aux oscillations lentes, ayant une période de 6 ms (figure 3), mais on trouve aussi une raie à 0,30 KHz (f/2 ?) et occasionnellement quelques autres.

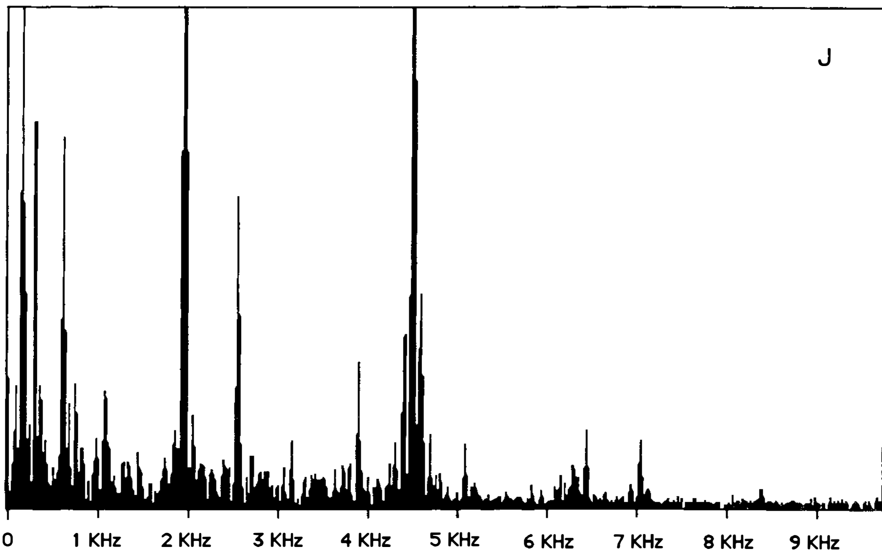


Fig. 4. Le spectre des fréquences dans l'impulsion J présente des raies, comme un système qui ne peut vibrer qu'à certaines fréquences propres.

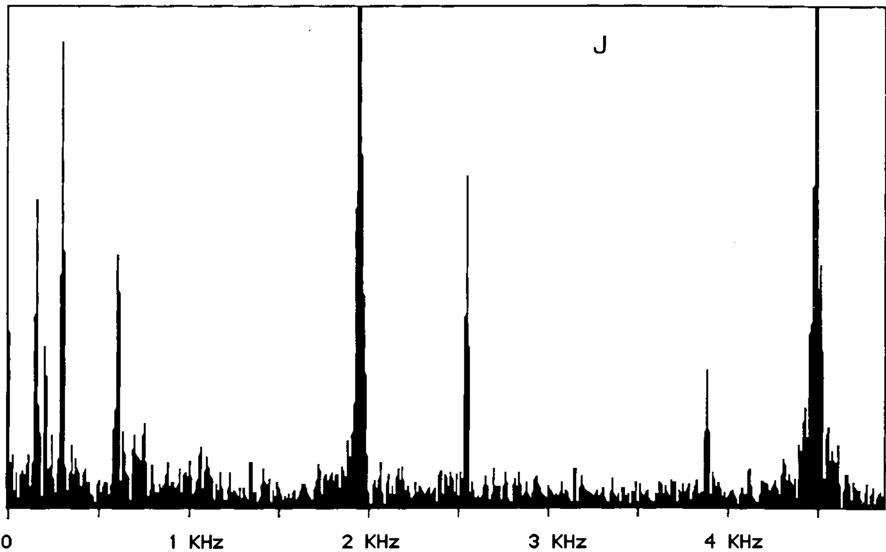


Fig. 5. Spectre des fréquences pour une autre partie de l'impulsion J confirme l'apparition de différences d fréquences identiques et égales à une des fréquences fondamentales.

Cette propriété fournit la preuve de l'intervention d'une *réponse non-linéaire.* Cela veut dire simplement qu'une fonction du temps x(t) est transformée en une autre fonction du temps y(t), par une relation de la forme

$$y = a + bx + cx^2 + dx^3 + ...$$

Si x ne comporte qu'une seule composante de fréquence f (c.à.d. si x = A.cos2πft), on trouvera dans y des oscillations de fréquence f, 2f, 3f, etc. Cela se démontre par des formules trigonométriques très simples. On simule donc un spectre harmonique. Si les variations de x résultent de *deux* oscillations de fréquence f et f', on trouve tout aussi simplement que y contient non seulement des fréquences qui sont des multiples de f et f' mais aussi des fréquences (positives) de la forme f'±f, f'±2f, etc. Notre propre système auditif a une réponse non-linéaire, lorsqu'on entend des sons *extrêmement* intenses. On peut donc entendre des "sons subjectifs" qui sont en quelque sorte des sons fantômes, générés dans notre tête. Des récepteurs électroniques peuvent avoir également une réponse non-linéaire, mais dans le cas présent, cela ne s'applique pas, puisque le son considéré n'était pas d'une intensité extraordinaire. Trois autres personnes n'en ont pas été réveillés. *Il doit donc s'agir d'une réponse non-linéaire de la source.*

Si cette interprétation était correcte, il faudrait que les fréquences dominantes soient souvent accompagnées des mêmes satellites, malgré les fluctuations générales des intensités relatives. C'est effectivement ce qui se passe, comme le montre la *figure 6.* Elle représente l'évolution du spectre en fonction du temps (augmentant vers l'avant). Cette fois-ci, il s'agit d'un extrait de l'impulsion I'. On voit ici que les fréquence dominantes f' et f" sont accompagnés des satellites f'+f et f"-f. Notons que les raies satellites n'apparaissent pas de manière symétrique.

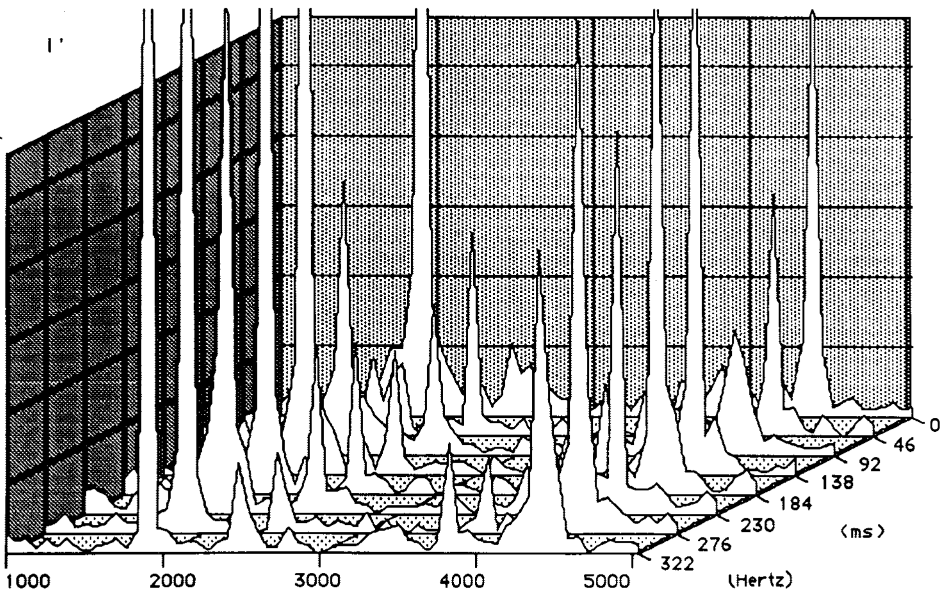


Fig. 6. L'évolution temporelle du spectre d'une portion de l'impulsion I'.

Analyses complémentaires. R. Marhic a pensé à *une balise*, répétant constamment la lettre A en code Morse. Il a mené une excellente enquête auprès d'une série de services officiels français, pour savoir si une balise de ce genre existait quelque part. La réponse était claire et nette: il n'y en a pas. Trois de mes cinq enfants sont radio-amateurs. L'un d'eux pensait aussi d'abord à une balise, ensuite il émit une autre hypothèse. Il arrive en effet que les radio-amateurs qui travaillant en Morse font des essais, en calant leur *manipulateur électronique* pendant un certain temps. Ils émettent alors continuellement et automatiquement la même lettre. Justement la lettre A. On peut d'ailleurs rendre la cadence des signaux assez lente, pour qu'on perçoive facilement qu'il s'agit d'un essai.

Cela pourrait expliquer éventuellement la structure temporelle des "tu-tuu", mais les manipulateurs électroniques comportent un oscillateur qui produit un son plus pur et plus stable. J'ai pu entendre et enregistrer moi-même une série de signaux Morse, captés dans différentes bandes de fréquence des radio-amateurs. L'analyse spectrale révélait toujours que le spectre des fréquences était très simple et donc très différent de celui de Nort-sur-Erde.

R. Marhic a proposé que les "te,te" sont à attribuer aux *signaux radar trans-horizon* [3,4]. Il s'agit en effet de trains d'impulsions réguliers émis dans les bandes métriques et décamétriques (5-35 MHz). Les radio-amateurs les connaissent bien, puisqu'ils se présentent souvent dans leurs bandes de fréquence et perturbent donc leurs émissions et réceptions. Pourquoi les utilise-t-on? Parce que les radars usuels travaillent en millimétrique ou centimétrique (GHz). Ces ondes là traversent l'ionosphère. Elles sont d'ailleurs captées par les radiotélescopes. Les nouveaux radars utilisent par contre des ondes de longueur d'onde plus grande, *réfléchies par l'ionosphère*. Ceci permet d'étendre leur portée au-delà de l'horizon (jusqu'à environ 4000 km) et de détecter des avions ou missiles de croisière volant à basse altitude, parce qu'on les voit d'en haut. En outre, la rétrodiffusion est plus forte lorsque la longueur d'onde utilisée est comparable aux dimensions des réflecteurs. Ces techniques sont actuellement en forte expansion [18].

On peut entendre ces signaux à différents endroits dans les bandes de fréquence des radio-amateurs et même éventuellement dans les bandes O.C. d'une radio-cassette. D'une part, cela provient du fait qu'on modifie les fréquences de ces ondes en fonction des propriétés de l'ionosphère ou du but à atteindre. D'autre part, ce sont des signaux très intenses, produisant une série d'harmoniques dans les récepteurs (par suite d'effets non-linéaires). En fait, on entend une suite de "toc-toc-toc-toc-toc", très semblables au bruit que fait le pic qui frappe le tronc d'un arbre à une cadence régulière. Dans le jargon international, on a donné dès lors à cet émetteur perturbateur le nom anglais de cet oiseau: *"woodpeker"*. En France, on parle généralement de la "moulinette" et parfois de la "moulinette à caviar", puisque ce radar est situé en Transylvanie (Roumanie) et est d'origine soviétique.

J'ai enregistré plusieurs fois ce signal (vers 14 MHz), afin de l'analyser et de le comparer à l'enregistrement de Nort-sur-Erde. La première partie de la *figure 7* montre que l'onde est constituée simplement d'un train d'impulsions espacées par *des intervalles identiques*. Cette régularité est d'ailleurs très importante, puisqu'une grande partie des informations contenues dans l'écho est simplement encodée dans l'écart à cette périodicité. Etant donné qu'il s'agit d'impulsions rapidement amorties, le spectre des

fréquences est celui d'un bruit, variant de manière aléatoire, bien qu'il y ait des bandes de fréquences dominantes. Le son enregistré à Nort-sur-Erde a des caractéristiques tout à fait différentes.

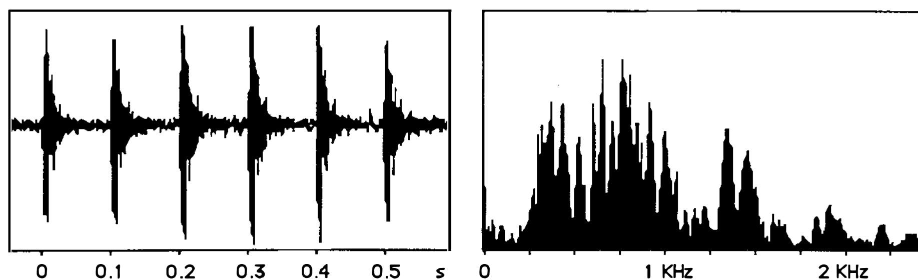


Fig. 7. Le Radar Trans-Horizon émet un signal très différent de celui qui a été enregistré à Nort-sur-Erde. On voit d'une part, l'enveloppe de l'onde et d'autre part, le spectre des fréquences.

Certains pays utilisent encore des *bruits de moteur* pour brouiller les émissions de stations "ennemies". J'en ai entendu. Ils ne ressemblaient pas non plus au son qui nous intéresse. On ne doit pas oublier cependant que les services de l'armée de différents pays effectuent des expériences radioélectriques et en France, on en fait sans doute aussi. Laurent a-t-il pu capter sur les O.C. de sa radio-cassette et enregistrer entre le 6 et le 7 septembre 1987 des signaux d'expériences secrètes ayant justement les caractéristiques remarquables de l'enregistrement? C'est vraiment peu probable. De toute façon, le son d'OVNI enregistré à Nort-sur-Erde n'est pas le seul au monde.

L'observation et l'enregistrement de Dampremy

Un policier et son fils. Effectuant l'analyse qui précède, je me suis souvenu d'un autre enregistrement de sons d'OVNI. Il a été réalisé en 1974 à Damprémy, près de Charleroi en Belgique [5]. Je l'avais écouté à l'époque, au domicile des témoins. Voici le récit des événements, tenant compte aussi du rapport d'enquête initial. Le soir du 15 août 1974, vers 23h15, Jacques Hannot et son épouse regardent la télévision, tandis que leur fils Alain se trouve dehors, dans la cour. L'attention d'Alain est brusquement attirée par *un étrange son modulé.* Il lève les yeux et remarque dans le ciel nocturne, sans nuages, "une très grosse étoile" à environ 60° d'élévation. Elle est colorée de bleu et de jaune, mais elle se met à descendre vers lui. Après 5 ou 6 secondes, elle survole les arbres du jardin. Le son est évidemment devenu plus fort, mais reste supportable. C'est *un disque circulaire,* dont il ne voit d'abord que la partie inférieure. Elle émet une lumière bleue-mauve, mélangée de jaune-orange. Cette lumière est intense mais pas aveuglante. L'OVNI s'immobilise à 20 ou 25 mètres du témoin.

Alain a 15 ans et est étudiant. Il observe l'OVNI avec étonnement et constate qu'il projette des ombres sur le sol, à cause des arbres et de la haie. Ces ombres sont assez nettes et très courtes. L'OVNI reste stationnaire pendant environ 10 secondes, puis il commence à tanguer légèrement sur place, ce qui permet au témoin de voir que la partie supérieure est surmontée d'une coupole grisâtre. Le disque est lui-même entouré d'un *halo lumineux circulaire.* L'OVNI se met en mouvement, tout en continuant à faire le

même bruit. Il s'éloigne d'abord très lentement et ensuite de plus en plus vite. Alain pense seulement à appeler ses parents au moment où l'objet s'envole. Il crie: *"Venez vite, il y a une soucoupe volante dans le jardin !"*

Les parents sortent précipitamment. Le père entend le bruit étrange et demande immédiatement à son fils de chercher son enregistreur à cassettes. Alain accourt avec l'appareil, tend le micro vers le ciel et pousse la touche d'enregistrement. Dans l'énervement ou pour vérifier que l'appareil est bien enclenché, il coupe la prise de son et la reprend de nouveau. Les paroles qui ont été échangées au cours de l'enregistrement et qui s'y superposent au bruit de chuintements et de grondements de l'OVNI font sentir la tension nerveuse et l'émotion des témoins. La prise de son fut définitivement coupée quand le son s'entendait encore, mais sans doute moins fortement. La lumière devint de plus en plus faible jusqu'à ce qu'on la perdait de vue.

Un autre témoin affirme avoir vu, le même soir, à 23h00 et *également à Dampremy,* un OVNI qui émettait un son "modulé". Le témoin s'appelle Panayoutis Kirizakis et a 14 ans. Il regardait d'abord la télévision avec ses parents. Quand il entendit *un sifflement* qui s'amplifiait, il sortit dans le jardin et vit alors dans le ciel dégagé *un objet discoïdal,* stationnaire. Il ne peut pas le décrire de manière plus précise, mais d'après ses indications, l'OVNI se trouvait à une élévation d'environ 50°. Après moins d'une minute, il disparût *presque instantanément.* La mère déclara que son fils avait très peur en rentrant.

L'analyse de l'enregistrement. Quand j'ai vu Alain et ses parents, son père estimait qu'il devait pouvoir vendre son document à un prix intéressant. J'ai dû le décevoir, en disant que je ne voyais pas qui lui offrirait la somme escomptée. On entendait essentiellement *un bruit chaotique.* On pourrait l'imiter approximativement par un "chchchchch...", mais avec des sifflements et des grondements impressionnants quand le son est relativement fort. C'est bien ce qu'on pouvait imaginer d'après les récits d'autres témoins. La famille Hannot consentit à une présentation publique de l'enregistrement, au cours d'une réunion de la SOBEPS à Liège. On réalisa à cette occasion deux copies acoustiques, en évitant au maximum tous les bruits parasites.

Le Dr. J.P. Labrique, biologiste, en fit une analyse au moyen d'un oscilloscope à mémoire optique (Tektronix, 564). Il photographia douze oscillogrammes, dont deux ont été publiés dans Inforespace [6]. La conclusion essentielle était que le signal correspondait à une onde dont la fréquence variait de manière irrégulière autour de 1,1 KHz. L'amplitude de l'onde variait aussi, en laissant apparaître des maxima suivant une structure désordonnée. Les moyens dont je dispose actuellement permettent d'affiner cette analyse. On peut voir par exemple sur la *figure 8,* la structure globale de cet enregistrement.

La première partie (a) dure 0,60 s. La seconde partie (a') est perturbée par des paroles. Le père, qui n'a probablement pas vu que la prise du son avait commencée, dit en pressant: "ça y est?". Le réglage automatique de la sensibilité de l'appareil diminue alors immédiatement l'amplitude de l'onde. Bien que ces paroles se terminent à 2,10 s du début de l'enregistrement, la sensibilité de l'appareil ne réaugmente que progressivement. La partie (b) dure 4,35 s. Elle est suivie d'une coupure (b'). Celle-ci a duré un temps indéterminé, mais apparaît sur la bande sous la forme d'un silence de 50 s. Ensuite, on réentend le même bruit chaotique pendant 25,50 s. Cette partie (c) semble

être perturbée deux fois par des exclamations très brèves, modifiant de nouveau la sensibilité de l'appareil.

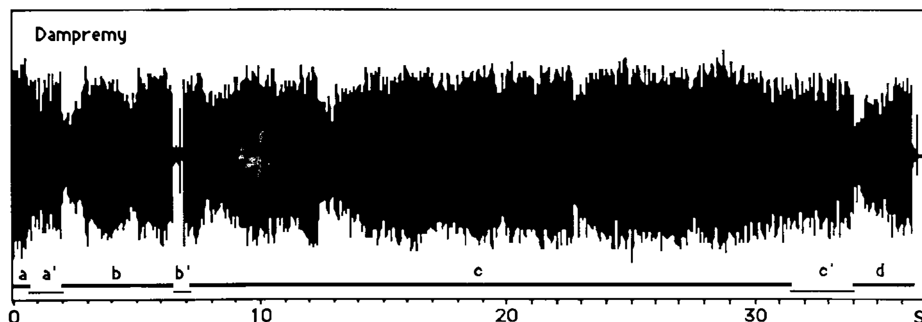


Fig. 8. L'enveloppe de l'onde sonore enregistrée à Dampremy. Les parties a, b, c et d sont celles où le son de l'OVNI est bien représenté.

Vers la fin, on entend une voix stressée, annonçant la coupure: "écoute, j'arrête le machin. Je le reprendrai" (dans le cas où l'objet revient). Ce passage (c') dure 2,60 s. Au cours de la dernière partie (d), le son récupère encore une fois son intensité initiale. L'enregistrement se termine 36,43 s après le début. Quand on regarde l'onde enregistrée à une échelle plus étendue, on voit que l'amplitude varie continuellement. Le fait que la valeur moyenne reste pratiquement constante doit être attribué probablement à l'appareil. Dans ce cas, on comprend en effet que l'enregistrement ait été coupé, bien que l'appareil le détectait encore très bien. Alain se référait en effet à l'intensité du son perçue subjectivement.

La *figure 9* montre deux spectres de fréquence typiques. Ce sont des spectres de bruits. Quand on examine un grand nombre de ces spectres, à des échelles différentes, on retrouve souvent les mêmes bandes fréquence, centrées autour de 0,21 KHz, 0,47 KHz, 0,6 KHz, 0,8 KHz, 1,0 KHz, 1,2 KHz et 1,4 KHz. Au-delà de 2,5 KHz, le spectre reste très plat. La *figure 10* révèle d'autre part le caractère chaotique de ce bruit.

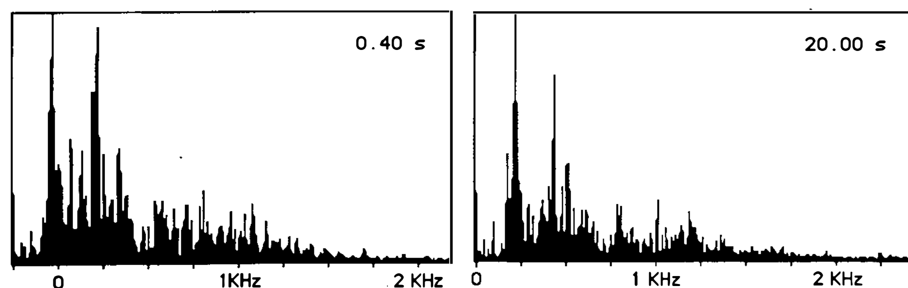


Fig. 9. Deux spectres représentatifs du bruit enregistré à Damprémy, extraites des parties a et c.

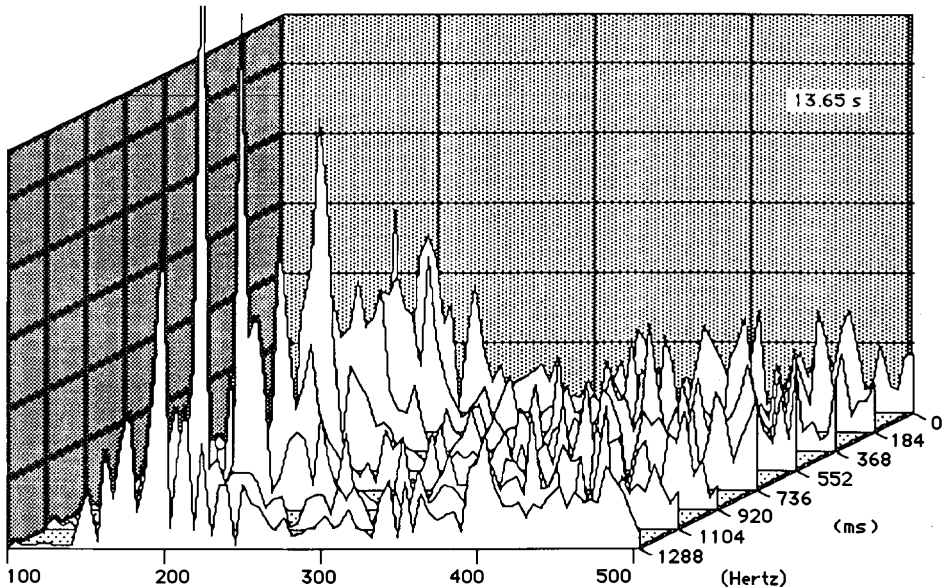


Fig. 10. Le spectre des fréquences possède la structure chaotique caractéristique d'un bruit.

Discussion et conclusions.

Le statut scientifique du problème des OVNI. Nous disposons actuellement de milliers de rapports d'observations d'OVNI et même parfois des traces ou des documents analysables, dont ces enregistrements sonores constituent un cas particulier. *Pour des raisons méthodologiques,* on doit toujours attribuer une certaine incertitude à chacune des observations, mais cette incertitude me semble petite pour les documents que nous venons d'examiner. On doit tenir compte aussi de *l'ensemble* des données disponibles aujourd'hui. Ce sont évidemment *les effets physiques et physiologiques,* constatés par de nombreux témoins, qui sont les plus intéressants. Il ne s'agit donc pas simplement d'un problème "métaphysique".

J.E. McDonald, professeur de physique atmosphérique, a étudié les données du problème des OVNI d'une manière très intensive au cours des cinq dernières années de sa vie (jusqu'en 1971). Ayant interrogé de nombreux témoins et consulté les documents de l'U.S. Air Force, il en tira la conclusion en ces termes [2O]: *"Même s'il n'y avait qu'une possibilité minime que la Terre est sous surveillance extra-terrestre, sous quelque forme que ce soit, ce serait une matière de la plus haute importance scientifique, requérant une investigation rigoureuse. En fait, l'évidence qui semble pointer vers la conclusion que les OVNI pourraient être des appareils de ce genre est loin d'être négligeable. Pourtant, à cause de l'historique de la réponse officielle et scientifique aux rapports d'OVNI antérieurs, nous continuons à voir surtout de la négligence et du ridicule concernant ce question intrigante... Notre échec collectif dans l'examen des aspects scientifiques du*

problème des OVNI sera, je le crains, reproché à la communauté scientifique quand toute la dimension de l'évidence des OVNI finira par être reconnue".

Il est vrai que dans la communauté scientifique, chacun est *très occupé* par l'un ou l'autre projet, mais il est également vrai que les scientifiques sont parfois *aveugles aux faits,* parce que ceux-ci ne rentrent pas dans les cadres conceptuels habituels et dans les structures théoriques bien établies. En outre, les scientifiques sont particulièrement sensibles aux jugements de leurs pairs. Ce mécanisme de contrôle est indispensable pour garantir la rationalité scientifique, mais quand on a *trop peur de ce qu'en diront les autres,* on n'a plus la liberté d'esprit qui serait nécessaire dans certains cas. L'année passée, un collègue m'a longuement interrogé. Il était visiblement intéressé par le phénomène OVNI, mais à la fin de nos entretiens répétés, il me demanda de ne pas révéler cet intérêt aux autres. Je dois avouer que cela m'a laissé rêveur.

Je pense que même si l'on adoptait l'hypothèse de simples erreurs et d'hallucinations individuelles ou collectives, il serait hautement temps de s'en préoccuper. Ce serait le signe d'une maladie inquiétante, à cause de son caractère mondial et de la cohérence interne de ce qui s'en dégage. En tant que physicien, il me semble plus utile de considérer les OVNI comme des *"boites noires"* dont on ne connaît pas le contenu. On peut apprendre cependant pas mal de choses sur leurs propriétés et il ne s'agit pas toujours de simples récits, comme le montrent les enregistrements sonores. On peut et on devrait même *essayer de deviner ce qui se cache derrière les apparences.*

Ce n'est pas facile, mais nous avons deux atouts. D'une part, le temps travaille pour nous, puisqu'on continue à accumuler des données. D'autre part, nous avons un guide. Ce sont les lois physiques connues, qui doivent s'appliquer au moins à une partie des phénomènes, quelle que soit leur origine. Même s'il s'agit d'une technologie d'origine extra-terrestre, il est préférable de ne pas se lancer dans des spéculations extravagantes. On est loin, en effet, d'avoir exploré toutes les implications possibles des lois physiques connues. On sera amené par contre à se poser de nouvelles *questions* et cela n'est jamais inutile.

Je dois signaler à cet égard que j'ai reçu récemment une lettre du professeur E.I. Andriankin, Directeur du Département des Problèmes Théoriques de l'Académie des Sciences de l'URSS à Moscou. Elle contenait deux articles en russe et un "preprint" d'un autre article en anglais [21]. Il écrivait: *"Ayant étudié vos articles dans la Revue des Questions Scientifiques, je suis arrivé à la conclusion que nous avons quelques points de coïncidence dans l'hypothèse d'une propulsion électromagnétique des OVNI".*

L'année passée, à l'occasion d'un Congrès Scientifique qui se tenait dans la même ville des Etats-Unis, j'ai eu la chance d'avoir de longs entretiens avec *Ray Stanford.* Je le remercie très chaleureusement de son hospitalité et du temps qu'il m'a accordé. Il m'a montré beaucoup de documents extrêmement remarquables. Depuis sa jeunesse, il se propose en effet de rassembler *des preuves instrumentales* du phénomène OVNI. J'étais d'abord sceptique du succès qu'il a eu, mais il a réussi à me convaincre. J'ai pu me rendre compte notamment de la sensibilité du magnétomètre qui lui a servi à *mesurer les variations du champ magnétique* produit par un OVNI, qui a été observé en même temps par plusieurs témoins et qui a même été filmé par la même équipe [12]. Cet enregistrement est très long et présente des caractéristiques étonnantes. Nous avons

formulé ensemble une hypothèse fascinante concernant son interprétation, mais je voudrais effectuer encore une série de vérifications.

J'ai terminé aussi plusieurs *calculs* concernant différents effets physiques résultant de champs magnétiques oscillants très intenses, qui semblent exister au voisinage des OVNI [12]. Cela fournit des renseignements complémentaires fort intéressants sur certains effets qui ont été observés dans différents cas. Ce sont en même temps de beaux problèmes de physique mathématique. J'aime d'ailleurs cette phrase de J.P. Petit:*"les OVNI sont des machines à nous faire réfléchir"*.

Proposition d'une interprétation des sons enregistrés. Au lieu de nous contenter de mettre la parole des témoins en doute, nous allons nous demander maintenant si les enregistrements sonores que nous venons d'analyser peuvent fournir des informations utiles sur le phénomène OVNI, en admettant que les témoins ont simplement dit la vérité et qu'il s'agit d'engins d'origine extra-terrestre. C'est un exercice de réflexion intéressant.

1. Les sons enregistrés à Nort-sur-Erde et à Damprémy présentent une structure temporelle et des spectres de fréquence très différents. Il y a cependant un aspect commun: les variations aléatoires de l'importance relative des différentes fréquences, bien que la densité des raies spectrales soit différente. Cela correspond aux caractéristiques générales des sons d'OVNI.

2. Nous avons constaté que la structure temporelle de l'enregistrement de Nort-sur-Erde présente des périodicités pratiquement parfaites pour chacune des deux familles de doublets. Cela semble indiquer *une origine machinelle* au lieu de l'action, plus aléatoire, d'un opérateur. Puisque les "te,te" modifient à la fois les "tu-tuuu" et le fond sonore, il semble y avoir aussi *un lien entre les sources* qui produisent ces deux familles de doublets sonores.

3. Le spectre des fréquences n'étant pas harmonique, on est immédiatement amené à penser à *des vibrations de plaques*. Il pourrait donc s'agir de vibrations d'une partie ou de l'entièreté de la coque de l'engin. Cela permet de comprendre comment les OVNI arrivent à produire des sons très intenses, ils sont même parfois assourdissants. Le couplage entre les vibrations de ces plaques et les vibration de l'air qui est contact avec celles-ci est en effet excellent. Il faut évidemment que les vibrations de la coque soient excitées par une force plus ou moins périodique. On est donc amené à *distinguer un excitateur et un résonateur.*

4. Les fréquences propres de vibration des plaques sont généralement très nombreuses, mais elles ne forment pas un spectre continu. Le spectre des fréquences du son émis dépend donc essentiellement de *la coïncidence* entre les fréquences fournies par l'excitateur et les fréquences propres du résonateur. Puisque ces fréquences sont fixées pour une structure donnée, il faut *attribuer le caractère aléatoire* qui apparaît dans l'importance relative des différentes fréquences *aux propriétés de l'excitateur*. Toute modification du spectre des fréquences fournies par l'excitateur entraînera en effet une modification des vibrations excitées par résonance et donc du son émis.

A Damprémy, on trouvait un spectre continu, assez chaotique, tandis qu'à Nort-sur-Erde, il y avait très souvent des "raies" bien définies. Une étude détaillée des corrélations entre

les variations des amplitudes des différentes raies spectrales au cours du temps, a révélé un parallélisme étroit dans l'apparition des fréquences fondamentales f'= 1,9 KHz et f"= 4,5 KHz. Elles apparaissent au cours des "tu-tuuu", tandis que la fréquence f'"= 6,5 KHz se présente plus fréquemment dans le fond sonore. Nous avons constaté aussi que les "te,te" modifient les autres sons (figure 2). Tous ces sons semblent donc être produits par *le même excitateur,* dont le spectre des fréquences se modifie cependant au cours du temps d'une manière très particulière.

5. La caractéristique la plus surprenante de l'enregistrement de Nort-sur-Erde réside dans l'apparition de fréquences satellites des fréquences fondamentales, indiquant l'existence d'une *réponse non-linéaire.* En principe, il est possible que la force appliquée aux plaques vibrantes soit tellement forte que celles-ci répondent de manière non-linéaire. Dans le cas présent, cela n'est pas vraisemblable, puisque cela requiert des vibrations de grande amplitude. Les sons auraient donc été très intenses, ce qui n'était pas le cas. Rappelons que l'intensité relativement modeste du son émis par l'OVNI nous a déjà permis d'écarter l'hypothèse d'une réponse non-linéaire liée à l'enregistreur. *La non-linéarité appartient donc à l'excitateur.*

L'étude détaillée de l'évolution du spectre au cours du temps a révélé que l'apparition de la raie f"-f = 3,9 KHz est nettement corrélée avec celle de la raie f" = 4,5 KHz. D'autre part, les raies f'±f et f"±f n'apparaissent pas avec des intensités symétriques. Cela s'explique facilement si l'on admet que l'excitateur produit ces fréquences de manière symétrique, mais que ces fréquences ne sont pas toutes amplifiées par le résonateur.

6. Les OVNI stationnent ou se déplacent en général dans l'air en faisant aucun ou pratiquement pas de bruit. L'excitateur pourrait donc être par exemple une pompe, qui n'est mise en action qu'à certains moments. Il semble y avoir cependant une certaine corrélation entre les sons émis et la propulsion. A Nort-sur-Erde, l'émission sonore cessait quand l'OVNI se mettait en mouvement et dans un autre cas [11], le son devenait plus intense quand l'OVNI montait à grande vitesse. Il est donc plus probable que les vibrations de la coque soient excitées occasionnellement par *les forces que l'OVNI doit exercer sur le milieu ambiant* pour assurer sa sustentation ou pour se propulser. Il est raisonnable de penser à des forces électromagnétiques, exercées de manière pulsée sur le plasma environnant [12].

7. Pour que cette interprétation devienne plus convaincante, il faudrait que l'on puisse *justifier à la fois le caractère chaotique de cette force et l'apparition d'une non-linéarité.* L'article de Andriankin et de ses collaborateurs [21] traite justement le problème d'un couplage non-linéaire d'une onde électromagnétique avec un plasma gazeux. Bien qu'ils n'ont considéré qu'un cas très particulier, ils ont montré qu'un spectre de bruit, résultant des réactions aléatoires du plasma, *favorise la propagation cohérente de l'onde électromagnétique* dans ce milieu, contrairement à ce que l'on aurait pu attendre. Ils interprètent cela comme un "repompage" de l'énergie thermique associée aux fluctuations de la densité du plasma. Actuellement, on s'intéresse d'ailleurs beaucoup au fait que les phénomènes non-linéaires peuvent faire émerger de l'ordre du chaos.

Je pense, pour ma part, que les OVNI contiennent un courant circulaire très intense, oscillant à basse fréquence. Ce courant produit à la fois un champ magnétique et un champ électrique, oscillant en opposition de phase, à la même fréquence. Si l'air ambiant est ionisé de manière pulsée, à la fréquence adéquate, l'OVNI arrive à exercer une force

pulsée sur ce plasma, par l'action combinée du champ électrique et magnétique [12]. Cet effet correspond à l'effet Hall, ou si l'on préfère, au mécanisme qui est mis en oeuvre dans les moteurs électriques, bien que là, on ne permet que les mouvements des charges dans des fils conducteurs. J'ai supposé, essentiellement pour des raisons de simplicité, que le courant circulaire oscillant a une fréquence bien déterminée, puisqu'il est sans doute produit par un circuit électrique oscillant. En première approximation, cela veut dire que le champ magnétique qui en résulte oscille à la même fréquence, mais l'interaction du champ avec les particules chargées dans le plasma qui entoure l'OVNI conduit à des phénomènes assez complexes.

Les forces électromagnétiques exercées sur ces particules chargées conduisent en effet à l'apparition d'un *couplage non-linéaire entre le champ électrique et le champ magnétiques,* avec des termes en EB et B^2. En électromagnétisme, nous sommes habitués à considérer des *dipôles électriques oscillants.* Dans ce cas, B est toujours petit et ces non-linéarités sont négligeables. La situation est très différente pour des *dipôles magnétiques oscillants,* résultant de courants circulaires oscillants. Ayant établi les équations correspondantes pour les champ électriques et magnétiques quasi-statiques, en coordonnées sphériques, j'ai déjà la preuve qu'un magnétique oscillant à une fréquence donnée entraîne automatiquement à l'apparition de champs secondaires à d'autres fréquences. *Le spectre des fréquences dépend cependant fortement de l'intensité du champ magnétique et de la densité de l'ionisation.*

C'est intéressant d'un point de vue purement théorique, mais cela montre aussi qu'il n'est pas impossible d'interpréter certaines caractéristiques très surprenantes de l'enregistrement de Nort-sur-Erde en termes physiques. Puisque nous avons été amené à considérer des *vibrations de la coque* des OVNI, il faudrait se demander encore si cette hypothèse là est raisonnable.

Les matériaux des OVNI. Les observations rapprochées diurnes ne nous ont appris que peu de choses sur la coque des OVNI. On trouve cependant une série de témoignages qui font état d'une *surface lisse, ayant un aspect métallique, argenté, mais généralement assez mat.* Elle doit être très résistante, puisqu'on a rapporté qu'elle a fait ricocher des balles de revolver. Pour en savoir plus,il faudrait qu'on puisse examiner les matériaux utilisés. Or, il semble que cela soit déjà arrivé. On peut évidemment décider de faire comme si ces informations n'existaient pas, mais il me semble plus utile d'en prendre au moins connaissance et d'y attacher une incertitude plus ou moins grande, en attendant que d'autres évidences viennent s'y ajouter. Le premier cas nous fournit en même temps quelques renseignements complémentaires sur des sons d'OVNI.

Le 24 avril 1964, le policier Zamora vit un objet volant non identifié, passant à toute vitesse à environ 1 m au-dessus de sa voiture. Ce bolide émit *un bruit rugissant* et une sorte de flamme. Zamora le poursuivit et le retrouva dans un ravin. En s'approchant avec sa voiture, il vit d'abord l'objet à environ 140 m. Il était ovoïde et avait *"un aspect métallique blanchâtre".* A côté de l'objet qui avait la grandeur d'une voiture, il vit deux petits personnages, vêtus de blanc. Ils semblaient inspecter l'objet de l'extérieur, mais l'un d'eux remarqua sa voiture. Zamora appela un collègue par radio, s'approcha du ravin et lorsqu'il sortit de sa voiture, l'objet étant maintenant caché de sa vue, il entendit un *claquement métallique très fort.* Il était "plus fort que celui du couvercle des chars". Zamora connaissait ceux-ci de l'armée. Une seconde ou deux plus tard, il entendit un

deuxième claquement aussi fort que le premier. Plus tard, on attribua ces bruits à une porte, comportant deux parties, fermées successivement, ce qui est fort plausible et nous renseigne aussi un peu sur la structure de l'engin.

Quand Zamora aperçût finalement l'objet dans le ravin, à environ 15 m, il ne vit ni personnage, ni porte ouverte, mais l'objet était posé sur*des pieds télescopiques*. Certains étaient cachés à sa vue, mais d'après les traces laissées sur le sol, on pouvait déterminer plus tard qu'il y en avait quatre. La surface du sphéroïde était parfaitement lisse. Zamora entendit brusquement, *un bruit assourdissant* et il vit une "flamme" au-dessous de l'objet. Plus tard, on en trouva d'ailleurs les traces. Zamora crut que l'objet allait exploser et se jeta immédiatement sur le sol. Puisque le bruit continuait, il se leva et courût vers la voiture. D'après ses estimations, l'objet s'était levé d'environ 6 m en 6 s, jusqu'à ce qu'il se retourna la première fois. Arrivé à la voiture, il se tourna de nouveau vers l'objet, en se couvrant les yeux, de peur qu'il n'explose. A ce moment, *le rugissement s'arrêta brusquement*. Il se transforma en une sorte de gémissement aigu, dont la tonalité passa progressivement d'une haute à une basse fréquence, puis il y avait *un silence complet*. Zamora regarda, surpris, et vit que l'objet ne montait plus, mais qu'il commençait à s'écarter très rapidement, en restant à distance constante du sol. Il y a donc de nouveau une association entre le bruit et la propulsion.

Ray Stanford a pu participer aux toutes premières enquêtes. Il découvrit d'autres témoins ayant vu l'objet en vol et le 29 avril et il se rendit sur le site avec le professeur J.A. Hynek, consultant scientifique de l'U.S. Air Force. Il y recueillit *des fragments métalliques*, qu'une pierre avait gratté des pieds du système d'attérrissage. Stanford les confia le 31 juillet 1964 au Dr. Henry Frankel, chef du département de métallurgie du Goddard Space Flight Center. Celui-ci donna l'assurance formelle qu'il communiquerait les résultats de l'analyse et que le cas échéant, il les présenterait même au cours d'un "congressional hearing".

Le 5 août, Frankel fit part à Stanford des premiers résultats de son analyse. C'était *un alliage zinc-fer*, avec de faibles traces d'autres éléments, mais les proportions étaient différentes de celles des alliages correspondants, fabriqués n'importe où sur la Terre. Il précisa aussi que cet alliage constituerait un recouvrement très malléable, *hautement résistant aux corrosions*. Des renseignements plus détaillés sur les quantités relatives des traces d'autres éléments seraient disponibles dans une semaine. Ray Stanford n'eut cependant plus aucun renseignement, malgré ses nombreuses démarches. Il y avait par contre une série d'indices, montrant que le Dr. Frankel était soumis à de fortes pressions pour qu'il ne dise plus rien. Finalement, on prétendit qu'il ne s'agissait que de débris de pierres ou autrement dit, que le Dr. Frankel s'était trompé ou avait menti. Un représentant officiel annonça simplement qu'il n'était plus "impliqué" dans cette affaire [24].

En 1957, on recueillit par contre des débris d'un OVNI, dont des analyses ont été effectués dans une série de laboratoires brésiliens et américains. Ils proviennent en effet du Brésil, où un témoin aurait vu exploser un OVNI en l'air, près de la plage d'*Ubatuba* . Il a rapporté que les pièces qui tombaient, brûlaient avec un éclat très vif. Quelques unes d'entre elles ont pu être récupérées, parce qu'elles étaient tombées dans la mer où les flammes se sont éteintes. Les différentes analyses ont révélé qu'il s'agissait de

magnésium, remarquablement pur. Il n'y avait que quelques traces de $Mg(OH)_2$ et de strontium. Le Mg très pur, d'origine terrestre, ne contient par contre que peu de Sr [20].

Une série de témoins ont affirmé qu'en juillet 1947, un objet en forme de disque se serait écrasé à Roswell, dans le Nouveau Mexique. Des archéologues de l'Université de Pennsylvanie, accidentellement présents à cet endroit, ont parlé d'un *"métal ressemblant à de l'acier inoxydable terni"*. Le Major Marcel, spécialiste du Renseignement Technique de l'Armée, examina l'épave et les débris. Le domaine d'éparpillement de ceux-ci montrait, d'après lui, qu'il devait y avoir eu une explosion en vol. Il constata la présence d'un *grand nombre de petites pièces de métal, aussi fines que les feuilles d'étain* de certains paquets de cigarettes, mais ce n'était pas de l'étain. Il y avait aussi *une grande quantité d'une substance ressemblant à du parchemin.* Elle était brune et extrêmement forte. Ces plaques ne brûlaient pas quand on les tenait dans la flamme d'un briquet. Une des feuilles métalliques avait 60 cm de longueur et 30 cm de large, mais *"elle était si légère qu'on pouvait dire qu'elle ne pesait rien"*. Ces feuilles minces étaient très flexibles, mais on ne pouvait pas les plier de manière permanente. Même lorsqu'on frappa dessus avec un marteau, on n'arriva pas à y produire une indentation.

Beaucoup de ces morceaux portaient des inscriptions que personne ne pouvait déchiffrer. Cela suggère évidemment qu'ils provenaient de l'intérieur, mais le fermier qui découvrit l'engin sur ses terres en a parlé à son voisin et à son fils. Il leur a dit que "*l'enveloppe* était très bizarre. Elle n'était pas de papier, car le couteau ne pouvait l'entamer". Elle était donc constituée d'une feuille mince, et cela veut dire que celle-ci pouvait *vibrer*. Après de fortes pluies, le fils trouva encore quelques morceaux de cette matière, bien que les services officiels avait soigneusement veillé à ne laisser rien sur place. Ayant entendu parler de cette découverte, ils lui ont réclamé aussi ces dernières traces. Le fils se souvient cependant du fait que *la matière était extrêmement légère.* Elle ne pesait presque rien... Vous ne pouviez la rayer, ni la briser. *Elle pliait, mais ne cassait pas*. Il trouva aussi une matière qui formait des fils, légèrement plus gros que des fils à coudre. Cela ressemblait à de la soie, mais quand on le prenait entre ses deux mains et tirait dessus, on n'arrivait pas à le casser [22,23].

Je me suis demandé (pour la première fois, en revoyant ces données), si ce qui a été rapporté dans ces deux derniers cas pouvait être compatible avec les propriétés connues du magnésium. Le résultat de cette vérification m'a étonné. C'est effectivement *le métal le plus léger qu'on puisse produire industriellement*. Sa densité n'est que de 1,7 contre 2,7 pour l'aluminium. En outre, il se prête très bien à l'usinage mécanique et il est plastiquement déformable au-dessus de 200°. Il fond à 650°C, à peu près comme l'aluminum. Point remarquable: *le magnésium pur est particulièrement résistant à la corrosion. Il est blanc-argenté, mais ternit légèrement à l'air.*

Les susceptibilités magnétiques du magnésium et de l'aluminium sont très voisines. Il en est de même de la chaleur spécifique et du coefficient d'expansion thermique. La conductivité électrique et la conductivité thermique du magnésium sont cependant plus faibles que ceux de l'aluminium (d'environ 60%). Le module d'élasticité et la vitesse du son ont également des valeurs plus réduites ($E = 4200$ contre 7100 kg/mm^2 et $v = 5770$ contre 6420 m/s pour les ondes longitudinales). Le magnésium est *très résistant* et on peut en faire des feuilles minces, facilement déformables.

Quand il brûle dans l'air, il fournit une flamme particulièrement brillante en lumière visible. On l'utilise dès lors aussi pour les flash photographiques, mais il joue surtout un rôle de plus en plus important dans la fabrication des *"alliages ultra-légers"* utilisés pour la construction des avions et des missiles. Il n'est pas tellement rare. Il occupe même la huitième place dans le tableau de l'abondance des différents éléments de la croûte terrestre. Attention, *je n'affirme pas* que les OVNI sont des engins d'origine extra-terrestre, dont la coque est en magnésium pur. Je me contente de montrer qu'il y a *des convergences étonnantes,* ou si l'on préfère que certaines pièces du puzzle s'ajustent bien les unes aux autres.

Notons en tout cas qu'une structure *flexible* serait plus résistante aux collisions accidentelles qu'une structure rigide. D'autre part, on doit s'attendre à ce que *la coque n'est pas constituée d'un métal uniforme, continu,* s'il est vrai que la propulsion des OVNI est assurée par la présence d'un champ magnétique oscillant, très puissant. Dans ce cas, il y aurait en effet des courants induits, parallèles au courant primaire oscillant qui devrait circuler sans doute dans un anneau supraconducteur équatorial. Ces courants induits échaufferaient la coque et donneraient lieu à des oscillations constantes, à cause de l'interaction entre les courants secondaires et le courant primaire. Le fait qu'à Roswell, on n'ait trouvé apparemment que des petites feuilles métalliques pourrait en constituer une première confirmation.

Ne décourageons pas les témoins. Malheureusement, il y a eu trop de cas où l'on a ridiculisé les témoins et mis leur honnêteté en doute. Certains d'entre eux ont même perdu leur emploi ou ont estimé qu'ils devaient le quitter, parce qu'ils avaient perdu leur crédibilité. C'était le cas notamment du policier Zamora de Socorro. Les jeunes se moquaient de lui, quand il avait à dresser des contraventions [24]. Les "debunkers" officiels, liés à des services dont l'objectif n'est pas de partager leur savoir, mais d'assurer la supériorité technique de leur pays, ont parfaitement réussi dans leur opérations de camouflage. Cela ne me laisse pas indifférent, d'abord parce que cela implique qu'on discrédite les témoins et ensuite, parce qu'en sciences, on considère que le savoir est un bien qui appartient à l'humanité entière. On rend aussi l'étude du phénomène plus difficile, en dissuadant les témoins d'en faire rapport. Le commandant de bord d'un avion de ligne de la SABENA m'a dit récemment: *"les pilotes qui ont vu un OVNI n'osent pas en parler, parce qu'ils ont peur de perdre leur place"*. C'est à méditer.

Les conclusions hâtives tirées dans le cas de Nort-sur-Erde ont aussi conduit à des affirmations blessantes pour le témoin. Je ne mets pas en doute la bonne foi de R. Marhic et je ne voudrais pas l'accabler. Il a recueilli des informations précieuses au cours des tout premiers jours et il faut l'en remercier, mais il s'est laissé entraîner par *"la mode du dénigrement des témoins"*. J'espère que cette étude provoquera un sursaut chez les "nouveaux ufologues" qui ont lancé cette mode. Ils voulaient être critiques, eh bien, qu'ils le soient, en réexaminant leurs propres postulats. On ne résoudra pas le problème des OVNI, en attaquant simplement les témoins.

La communauté scientifique porte aussi, par son inertie, une part des responsabilités. Pourquoi la France est-elle le seul pays au monde où l'on a eu le courage de constituer des organes officiels pour enquêter sur les observations d'OVNI? Le problème de fond est uniquement qu'on a besoin ici, comme ailleurs, d'une *plus grande ouverture d'esprit..*

Références.

[1] AGENCE FRANCE PRESSE, Informations Mondiales, 1987. "Un garçon de 10 ans affirme avoir vu un OVNI et l'avoir enregistré", le 10 septembre 1987, "Apparition", le 11 septembre 1987 et "L'OVNI de Loire Atlantique: un 'cas intéressant', selon un expert", le 23 septembre 1987. Il s'agit de J.J. Velasco, directeur du GEPAN, rattaché au Centre National des Etudes Spaciales.

[2] ROCHECONGAR, Y., "Un OVNI sur bande magnétique", LE MONDE, 15 septembre 1987.

[3] MARHIC, R., "Nort-sur-Erde, 7 septembre: Il est cinq heures... Laurent s'éveille", Ovni-présence n°39, p.13-16, février 1988.

[4] MARHIC, R., "Nort-sur-Erde, 7 septembre", C.U.B. Bulletin n°3, p. 5-117, février 1988.

[5] ABRASSART, M. et VERTONGEN, J.L., "Les OVNI de la mi-août". Inforespace n°24, p. 24-29, décembre 1975.

[6] LABRIQUE, J.P., "Analyse du son enregistré lors de l'observation d'un OVNI", Inforespace n°28, p. 27-28, juillet 1986.

[7] VALLEE, J., "Passport to Magonia", Regnery, N.Y. et "Chronique des Apparitions Extra-terrestres", Denoël, Paris, 1969.

[8] McCAMPBELL, J. M., "Ufology", Hollman, San Francisco, 1973.

[9] FULLER, J.G., "The Interrupted Journey", Dell,1966.

[10] McCAMPBELL, J. M., "Hum' n' Whistle a UFO Tune", MUFON UFO Journal, n°202, p.14-18, 1985.

[11] LORE, G., "Strange Effects from UFOs", NICAP, Washington D.C. 1969 et FULLER, J.J., "Incident at Exceter", Berkeley Medaillon Book, 1966.

[12] MEESSEN, A., "Des signes de civilisations extra-terrestres?" Revue des Questions Scientifiques, n°156: p. 443-481, 1985 et n°157: p. 149-178, 1956 et Inforespace n°70, p. 1-32, avril 1986.

[13] McCAMPBELL, J. M., "UFO Radio Interference", MUFON UFO Journal, n°227, 18-18, 1987.

[14] BUTCHER, D.A., "Reference Book of UFO Sounds", Surrey Investigation Group on Aerial Phenomena, 1969.

[15] FIGUET, M. et RUCHON, J.L., "Le Premier Dossier Complet des Observations Rapprochées en France", Lefeuvre,1979.

[16] G.E.P.A.N., "Note technique n° 16, "Enquête 81/01, Analyse d'une trace", C.N.E.S. 1.mars 1983, Toulouse, et "Atterrissage d'un engin non identifié à Trans-en-Provence (Var)", Lumières dans la Nuit n°207, p.11-18, 1981.

[17] MAGOR, J., "Our UFO Visitors", p.98, Hancock, Seattle, 1977.

[18] SCHNEIDER, A., "Automatische Registrierung unbekannter Flugobjekte", MUFON-CES, n°7, p. 58,1981.

[19] BROSSELIN, S., "Radars fureteurs contre avions furtifs", Science et Vie n°846, p. 68-75 et 162, mars 1988.

[20] STORY, R.D., ed. "The Encyclopedia of UFOs" 440 p, Doubleday, N.Y. 1980.

[21] BEREZINE, A.A., KUKUSHKIN, P.B. et ADRAINKIN, E.I., "Theoretical simulation of a coherent Coupled Electromagnetic Wave Structure Recurrence induced by white noise", preprint, 1988.

[22] MOORE, W.L., "UFOs: Uncovering the ultimate answer", in MUFON Symposium Proceedings, p. 87-100, 1983.

[23] MOORE, W.L. and BERLITZ, C., "The Roswell Incident", Grosset & Dunlap, N.Y. ou "Le mystère de Roswell", Ed. France-empire, Paris, 1980.

[24] STANFORD, R., Socorro 'Saucer' in a Pentagon Pantry, Blueapple Books, P.O.B.5694, Austin, Texas.

Humanoïdes et arrêt de moteur en Italie

L'ufologie italienne est riche en cas intéressants comme en travaux de recherche sérieux, mais elle est, pour des raisons de langue, souvent trop peu connue à l'étranger. L'un des groupes ufologiques les plus sérieux de ce pays est actuellement le C.I.S.U. (Centro Italiano Studi Ufologici), qui édite la très belle revue semestrielle "UFO - Rivista di Informazione Ufologica" (lecture hautement recommandée si vous vous débrouillez dans la langue de Dante !), ainsi que des monographies intitulées "Documenti UFO", parmi lesquelles on trouve le Catalogue des cas ufologiques italiens avec traces au sol (TRACAT), établi par Maurizio Verga. Pour tous renseignements, s'adresser à: Gian Paolo Grassino, Casella postale 82, I-10100 TORINO. L'observation rapportée ci-après a été publiée dans UFO, anno 1, n° 1, juin 1986.

◊

◊ ◊

C'est le dimanche 14 avril que se produisit la première observation importante de l'année 1985 en Italie: il s'agit d'une rencontre rapprochée du troisième type survenue à Castaldia di Aviano (province de Pordenone, Vénétie). Peu après 22 heures, deux fiancés rentrent en voiture à Aviano, revenant du refuge de Piancavallo où ils sont allés voir la neige. En descendant la route sinueuse du mont Cavallo enveloppé par le brouillard, peu après avoir croisé une voiture venant en sens inverse, le conducteur (22 ans, étudiant en médecine) voit sur la gauche de la route, éclairées par les phares de la voiture, deux formes presque humaines, de taille normale, mais très "larges" (au moins trois fois plus larges qu'un homme de taille normale) et sans bras (voir la figure 1, page 31).

Les deux êtres se tiennent immobiles au bord de la chaussée, l'un derrière l'autre. Ils semblent être vêtus d'une sorte de "scaphandre" grisâtre et brillant comme de l'aluminium. Effrayé, le jeune conducteur accélère sans rien dire à sa fiancée qui n'a rien remarqué, car elle était tournée de l'autre côté.

Ensuite, après avoir parcouru environ cent mètres sur une petite montée, la voiture commence à avancer par à-coups et s'arrête complètement après quelques secondes; tous les voyants lumineux du tableau de bord s'éteignent et seuls les phares restent allumés. Une étrange nappe de brouillard jaunâtre, lumineuse et dense, enveloppe la voiture et éclaire a giorno l'habitacle, alors que la température semble soudainement baisser. après de nombreuses tentatives, la voiture réussit à monter par à-coups la côte et à entamer la descente par inertie, et une fois sortie du brouillard, le moteur redémarre.

Cependant, cent mètres plus loin, après un tournant, le brouillard réapparaît et le moteur s'arrête à nouveau, mais la voiture continue son chemin étant donné qu'elle roule en descente. Après une centaine de mètres, le brouillard se dissipe et le moteur redémarre; environ cinq cent mètres plus loin cependant, le brouillard refait son apparition et le moteur tombe en panne à nouveau, cette fois-ci définitivement: en effet, même après avoir franchi la zone de brouillard, la voiture ne redémarre plus malgré de nombreuses tentatives; les deux jeunes fiancés sont donc obligés, une fois arrivés au bas de la descente sur la route nationale, de demander à des amis de prendre en remorque leur voiture jusqu'à Aviano où le moteur redémarre à nouveau.

Le lendemain, les témoins se mettent en contact avec M. Antonio Chiumiento, enquêteur ufologique bien connu, qui a entretemps déjà reçu des informations sur différentes observations d'objets lumineux effectuées aux alentours du mont Cavallo entre 21 h 15 et 22 h 15: une demi-douzaine de témoins ont indépendamment aperçu, dans toute la zone environnante, d'étranges lumières dans le ciel à basse altitude (voir la figure 2, page 31).

A la suite de nombreux appels lancés par M. Chiumiento dans la presse locale et à la radion, le conducteur de l'autre voiture, un représentant de Trévise, se fait connaître et déclare qu'il a remarqué lui aussi, sur la droite en montant vers Piancavallo, deux formes immobiles vêtues de scaphandres à côté de la route; il ajoute qu'il a perçu comme une sorte de visière sur ce qui semblait être le "casque" des entités. De même, lorsque sa voiture est passée à environ trois mètres des deux formes, le moteur a commencé à fonctionner par à-coups, mais, se trouvant dans une descente, le véhicule a poursuivi sa route et, après 50 mètres environ, tout est redevenu normal.

La presse nationale a donné un grand retentissement à cette affaire, à la suite de quoi d'autres observations ont été rapportées aux mois d'avril et de mai.

Traduction de Maria Toffano;

Introduction et adaptation de Jacques Scornaux.

****

Commentaires des clichés des deux pages suivantes:

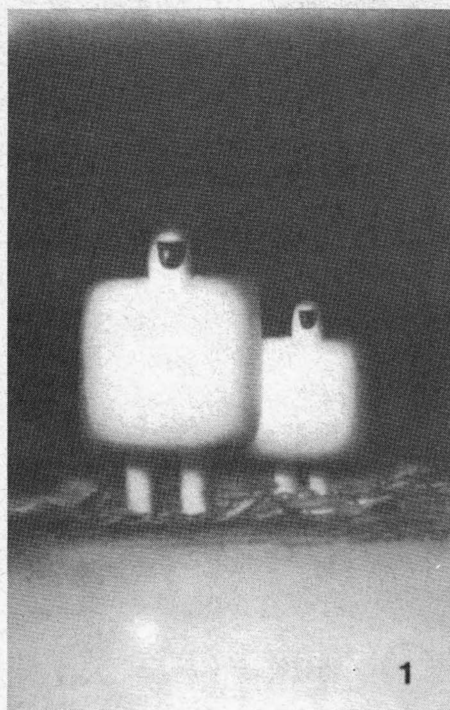
1. Les humanoïdes de la RR 3 de Castaldia reconstitués par le peintre Ugo Furlan (document Centro Italiano Studi Ufologici - CISU).

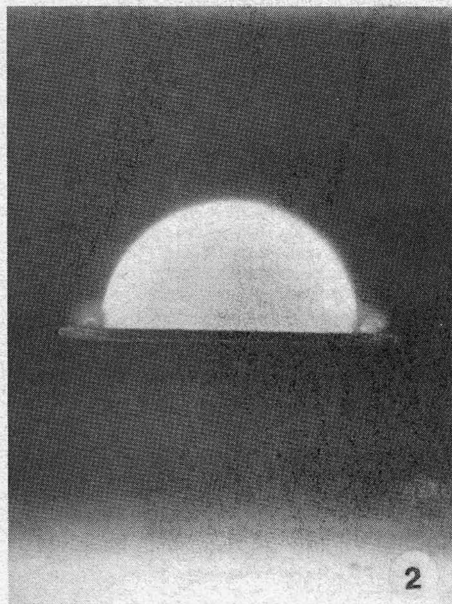
2. L'objet lumineux observé le 14 avril 1985 à S. Quirino peu avant la RR 3 de Castaldia.
   (dessin d'Ugo Furlan - document CISU).

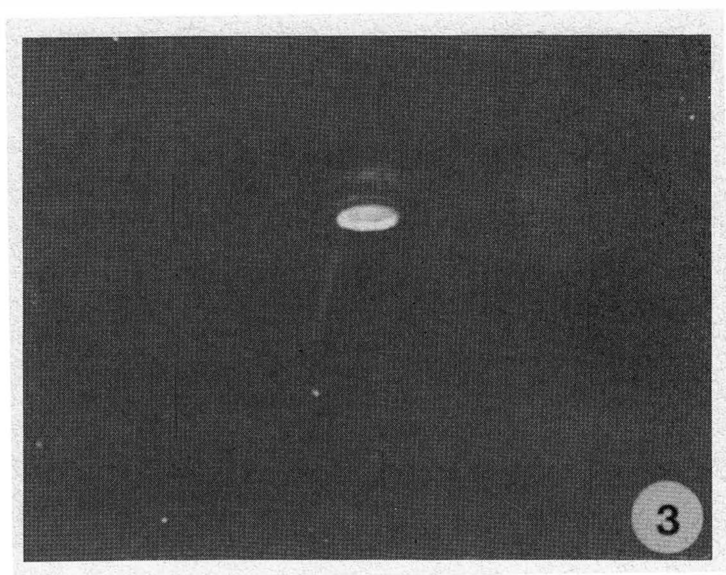
3. Photographie classée n° 11 dans l'affaire de Gulf Breeze (Floride) et qui fut prise le 2 décembre 1987.
   (document MUFON ©).

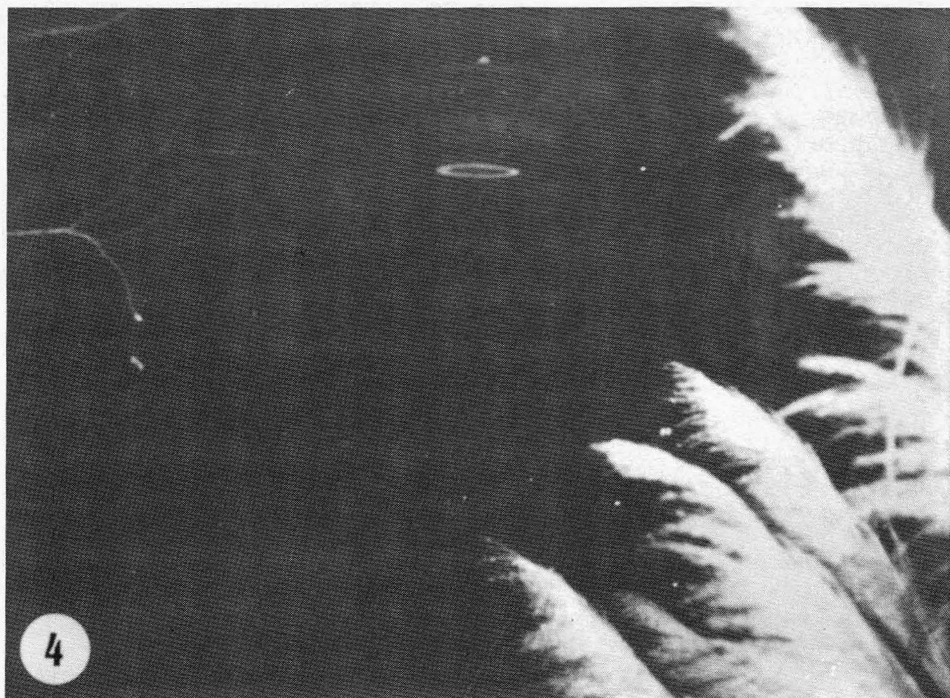
4. Photographie classée n° 13 dans la même affaire et datée du 17 décembre 1987.
   (document MUFON ©).

5. Photographie classée n° 19 et qui fut prise le 12 janvier 1988.
   (document MUFON ©).


1


2


3


4


5

Gulf Breeze,Floride : RR 3 avec photographies

Jacques Brel Chantait: "Le monde sommeille par manque d'imprudence", un proverbe populaire assure que la prudence est mère de la sureté; deux sages considérations mais ô combien opposées. J'ai finalement opté pour la pensée de Brel en ce qui concerne le cas très particulier qui va être présenté ci-après.

La SOBEPS n'a pas l'habitude de rechercher le sensationnel, il existe une presse spécialisée pour ce genre de choses. Le cas qui va suivre n'est pas sensationnel, il est tout simplement extraordinaire. Cependant, dans certaines circonstances, chacun peut reviser son jugement, compte tenu des conditions très particulières dans lesquelles se déroule actuellement l'enquête, et des fortes présomptions d'authenticité pesant sur cette affaire, nous avons choisi de vous présenter le dossier sans précédent instruit actuellement par les enquêteurs du MUFON.

Le phénomène OVNI qui, depuis quelques années, s'était montré relativement discret, fait aux Etats-Unis un "come back" éblouissant sur la scène de l'actualité ufologique, et nous offre un medley audacieux des meilleurs morceaux de son répertoire. Jugez plutôt !

◊

◊ ◊

INTRODUCTION

La politique du MUFON UFO Journal est de ne pas publier de rapport d'observation OVNI avant que le cas ait fait l'objet d'une enquête minutieuse, qu'il ait été jugé et classifié selon sa nature: OVNI, OVI, canular, erreur d'interprétation, ou témoin non digne de foi. Il est extrémement rare de se trouver face à cette situation: la manifestation d'un phénomène OVNI pour laquelle les enquêteurs vivent pratiquement avec le témoin et ont l'opportunité d'enquêter "in vitro", d'observer et de photographier l'objet lors de ses multiples manifestations. Nous allons faire exception à notre ligne de conduite et inviter nos lecteurs à vivre au travers de cet article l'évolution dans la recherche de la vérité des enquêteurs sur le terrain et de leurs réponses à cet incroyable cas de RR 3 avec documents photographiques.

Après avoir rencontré Monsieur "Ed", étudié les photographies, visionné sa cassette vidéo et observé ce témoin revivre pour nous ses terrifiantes expériences, ma première réaction fut: "Extraordinaire! C'est incroyable !" En ma qualité de "sceptique objectif", le premier sentiment qui m'envahit fut la stupéfaction. Officiellement le MUFON n'émettra un jugement sur un cas, quelles qu'en soient les circonstances, qu'après que l'ensemble des faits soit connu, enregistré et analysé par les membres compétents du Comité des Conseillers du MUFON.

Entretemps chacun peut tirer profit à sa guise des méthodes et techniques mises en oeuvre pour dévoiler ce mystère qui s'offre à nous. S'il s'avère que ce cas soit en fait un canular, les lecteurs en seront les premiers avisés. Maintenant cap sur Florida Panhandle Gulf Coast pour rejoindre nos enquêteurs sur place.

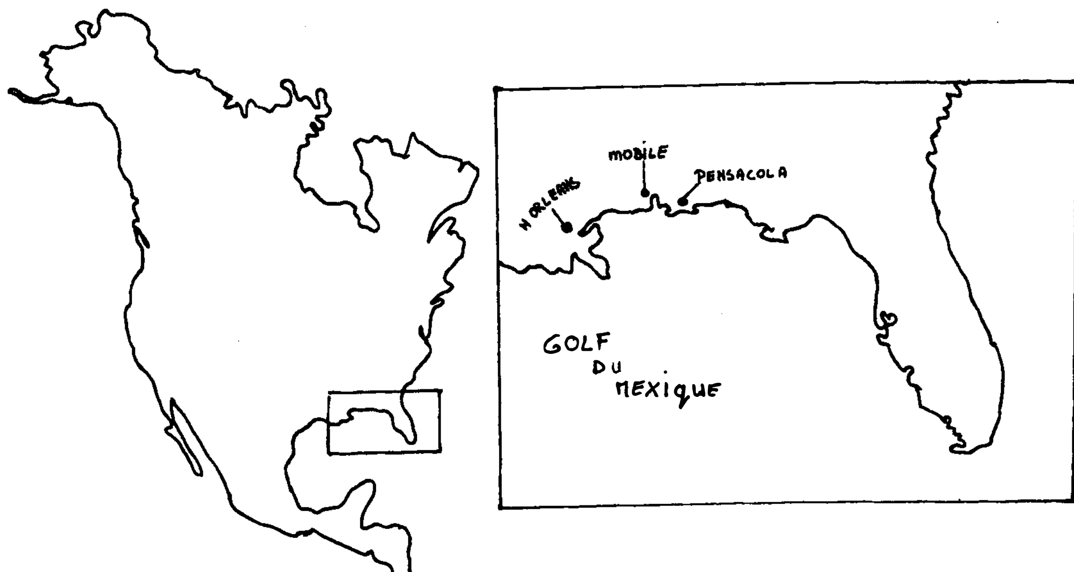
GULF BREEZE , FLORIDE

L'une des plus incroyables enquêtes sur un cas d'OVNI avec photographies a commencé lorsque le 16 novembre 1987, Monsieur "Ed" (son identité complète est consignée dans le dossier du MUFON) pénétrait dans les locaux du journal "SENTINEL" de Gulf Breeze, en Floride, et déposait sur le bureau de l'éditeur Duane Cook cinq photographies de type Polaroïd couleur accompagnées d'une lettre à l'en-tête suivante: "Destiné à qui de droit".

D. Cook fut tellement impressionné par l'importance de cet "objet inconnu", qu'il publia trois des photographies reçues ainsi que la lettre jointe, dans l'édition du 19 novembre 1987 (Vol. 28, n° 49). La lettre publiée donnait des détails concernant les photographies; son auteur justifiant son anonymat par sa position d'homme d'affaires en vue. L'auteur de la lettre (et par là même le photographe) déclarait: "Je souhaite garder l'anonymat, toutefois si cette histoire et ces photos représentaient quelque intérêt aux yeux de certains lecteurs, je pourrais alors m'identifier." Monsieur "Ed" n'imaginait pas alors combien cette publication allait engendrer de répercussions sur sa vie et sa famille entière.

Donald M. Ware, directeur pour l'Etat de Floride du MUFON, fut alerté par un de ses amis de Gulf Breeze et commença l'enquête. Charles D. Flannigan, enquêteur du MUFON à Pensacola, fut chargé de la directions des opérations étant donné sa proximité de Gulf Breeze (6 miles à vol d'oiseau). Gary A. Watson, lui aussi de Pensacola, travailla en étroite relation avec M. Flannigan. Le "SENTINEL" est un hebdomadaire distribué chaque jeudi à GUlf Breeze et ses environs. Plusieurs habitants de Gulf Breeze et des gens des alentours vinrent déclarer qu'ils avaient été eux aussi témoins le fameux 11 novembre 1987. Une des premières questions sur les lèvres des lecteurs fut: "Cet objet sur la photo est-il réellement un OVNI ?". Ce fut aussi ce que se demandèrent Donald Ware et son équipe d'enquêteurs compétents, fermement décidés à faire la lumière sur cette affaire.

Joë Turner et Allison Brown, reporters au SENTINEL, ont interviewé des témoins oculaires rapportant leurs observations. M. Turner alerta en cette période de recherches, Walt Andrus (directeur international du MUFON) à Seguin (Texas). Les compte rendus d'interviews de témoins indépendants, M. et Mme Charles Somerby et Mme Zammit, seront publiés dans l'édition d'avril 1988 du MUFON UFO Journal. Le 3 décembre 1987, Duane Cook et Donald Ware furent les invités d'un show télévisé de 30 minutes au cours duquel ils s'efforcèrent de convaincre les habitants de la région afin de les rassurer sur leur anonymat pour de prochaines interviews. Le lendemain matin, Monsieur "Ed", un homme d'affaires notoire, prit contact avec D. Ware et offrit au MUFON de mener une enquête sur place. Une enquête à plus grande échelle pouvait commencer; Robert E. Reid, colonel en retraite se joignit alors à l'équipe d'enquêteurs sur les lieux. Une somme considérable de détails fut obtenue sur ces fameuses observations et ces photographies, lors de la visite de D. Ware et C.D. Fannigan chez le témoin le 7 janvier 1988. Une cassette audio de quatre heures a consigné le récit des incidents qui se sont déroulés du 11 novembre 1987 au 6 janvier 1988. Chacun de ces faits sera maintenant repris de manière chronologique.



LE 11 NOVEMBRE 1988

Ce jour-là, au crépuscule (le soleil se coucha à 16 h 55), alors qu'il se trouvait chez lui assis à son bureau, "Ed" observa, en direction du sud-ouest, une lueur dans le ciel. Une fois sorti dehors pour en déterminer l'origine, il fut confronté à un objet aérien d'allure très insolite; devant ce spectacle, il serua littéralement dans sa maison. Il saisit son appareil de photo Polaroïd et prit, de son perron face à la rue, quatre photographies (film 108) durant une période de trois à quatre minutes. Il laissa tomber les épreuves sur la chaussée après avoir pris chaque photo. A ce moment il se trouva à cours de film et retourna chez lui en courant afin de prendre un nouveau étui de films. Une fois l'appareil rechargé, il prit une cinquième photo alors que l'objet se rapprochait. A partir de là, l'histoire devient très bizarre, et le témoin a revécu la scène devant les enquêteurs. Il déclara qu'il ressortit de la maison, et qu'une fois dans la rue face à sa demeure il se préparait à prendre un nouveau cliché lorsqu'il se retrouva "gelé" dans un rayon de lumière bleue. Durant approximativement les dix secondes qu'il resta dans ce faisceau lumineux, "Ed" ressentit les effets suivants:

1. impossibilité de bouger les yeux.
2. impossibilité de gonfler sa cage thoracique.
3. il avait la sensation qu'il allait mourir.
4. il pouvait juste respirer et sentit une odeur désagréable (aux enquêteurs, il dit: "Essayez un peu de respirer sans bouger la poitrine !".
5. il commençait à haleter lorsque sa respiration devint difficile.
6. il pensa de nouveau qu'il allait mourir.

A cet instant, "Ed" se sentit soulevé de la route. Il décrivit une énorme pression sur son corps tout entier. Il dit: "Cette force vous soutenant est telle que l'on n'a pas conscience qu'elle vous soutient. La seule raison qui vous le fait savoir, c'est qu'on le voit." Lorsque les enquêteurs lui demandèrent s'il s'était senti léviter, il ne sut que répondre. Alors qu'il était tiré vers le haut dans ce faisceau de lumière, il entendit une voix, non par les oreilles, mais dans sa tête, comme s'il était une sorte d' animal. La voix autoritaire lui dit: "Arrête ! Il ne va rien t'arriver. Sois tranquille. Arrête ! Nous ne te voulons aucun mal !". Il eut le sentiment qu' "ils" tentaient de l' apaiser, de le rassurer. Il reçut alors la sensation que quelqu'un feuilletait pour lui un livre illustré de photos de chiens. Il y avait des mots ou quelque chose au bas de chaque page, identifiant le chien en question. Alors il cria, mais le ton de sa voix sonnait de façon inhabituelle, un peu comme s'il se serait trouvé en train de crier au fond d'une piscine. "Lorsque je criais, ce fut comme une sorte d'écho irréel, comme si c'était dans mes oreilles uniquement et que cela ne pouvait sortir du cadre de ce faisceau lumineux". "Ed" pense qu'il se trouvait à environ un mètre du sol quand il retomba par terre.

L'objet et son rayon n'étaient désormais plus visibles. Lorsqu'il reprit contact avec le sol, ses genoux se sont tordus et il tomba tête en avant sur la chaussée. Il respira avidemment de l'air frais. Mais cet air avait une odeur particulière. Bien que physiquement et mentalement choqué, il se retourna et levant les yeux, il aperçut dans le lointain un avion (il repéra ses feux de signalisation). Lorsqu'il fut debout, son épouse, qui s'était absentée pour aller faire des emplettes, rentrait en voiture. "Ed" dit que sa femme l'aida à ramasser les photographies Polaroïd éparses sur la chaussée et ajouta qu'elle déclara qu'il "puait" l'ammoniaque et la cannelle. Quand "Ed" la mit au courant de son aventure, elle s'écria: "Oh, mon Dieu !". Sa femme ne remarqua rien d'anormal pendant son absence ou durant son retour à la maison.

LE 20 NOVEMBRE 1987

A 16 h, alors qu'il se trouvait à son domicile, dans son bureau, "Ed" entendit une sorte de "bourdonnement". Il dit à son épouse que quelque chose de terrifiant était en train de se produire; il s'écria: "C'est le même son qu'il y avait quand "ils" ont essayé de m'enlever dans le faisceau du 11 novembre". "Ed" dit que le son perçu dans le faisceau était plus puissant, et décrivit ce bourdonnement comme analogue au bruit d'un rasoir électrique placé près du visage.

Il sortit et vérifia devant et derrière chez lui, se sentant inquiet que son épouse puisse le croire fou d'entendre un tel bourdonnement dans sa tête. Finalement il rentra, se remit au travail, et sa femme reprit ses occupations ménagères.

A 16 h 45, "Ed" perçut un son de brassement d'air: "Wooisch". Il sortit sur le perron en restant abrité par le toit de la maison. Il entendit et décrivit une voix aux incroyables consonnances. Bien qu'il ne soit pas à même de la comprendre, il la compara à un dialecte africain. Il avait l'impression de ne recueillir que les bribes d'une conversation. Celle-ci cessa et reprit, durant en tout 10 à 15 minutes.

16 h 58. Un objet lumineux descendit du ciel suivant presque la même trajectoire que celui du 11 novembre. "Ed" dit: "L'objet descendait à une vitesse folle, semblant fort bien connaître sa destination". Alors une voix "synthétique" (style "ordinateur") déclara: "Avance toi !". A ce moment "Ed" se trouvait à l'angle du petit porche de son entrée. Il prit une photographie (n° 6) et il entendit alors une autre voix, peut-être féminine, s'exprimant en espagnol: "Les photos sont interdites !". en dépit de cet avertissement, il prit trois clichés supplémentaires. Il observa alors dans un flash des images de femmes nues, les plus atroces, les plus dégoûtantes femmes nues que l'on puisse imaginer, c'était comme un catalogue, incluant des femmes de race noire et asiatique. L'expérience du 11 novembre l'ayant terrorisé, il ne s'aventura pas au-delà de la protection du toit. A 17 h 03, l'objet disparut. "Ed" n'en est pas certain, mais il pense que l'objet s'est mis à luire et s'est alors élevé droit dans le ciel.

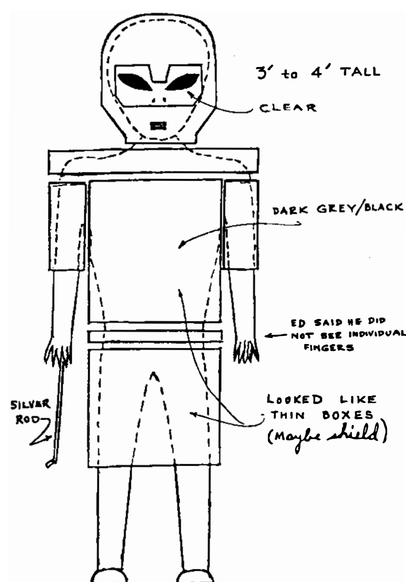
2 DECEMBRE 1987

03 h 00. "Ed" dormait paisiblement lorsque le fameux bourdonnement reprit. Cela aurait très bien pu être le bruit de la pompe de la piscine, lorsque ce bruit fut suivi de pleurs de bébé. "Ed", alors parfaitement éveillé, entendit une conversation en espagnol entre un homme et une femme ("Ed" connaît assez bien cette langue). Le dialogue tel qu'il put s'en souvenir fut le suivant:

-l'homme: "S'ils ne me donnent pas autre auche que des bananes je ....(blanc)"
-la femme: "Chut ! Ils vont t'entendre. Ils ne mangent que des bananes ?"
-l'homme: "Nom de D...! Regardes tous ces ...... (blanc). Peut-être vingt."
-la femme: "Non, je les ai vus la nuit dernière...Le Chef...contrôlant l'énergie."

Décidé à trouver l'origine de ces voix, "Ed" se glissa avec précaution hors de son lit, son pistolet calibre 38 en main, et il saisit son appareil de photo, alors que la voix masculine semblait se plaindre à propos de vêtements, déclarant: "Du cuir pour la peau". Muni de son arme et de son appareil, il se dirigea vers le jardin derrière sa maison. C'est alors qu'il observa un objet planant à 150-200 pieds (45 à 60 m) au-dessus de la clôture; il en prit une photo (n° 10). Quand l'objet disparut, "Ed" retourna se coucher.

03 h 30.Selon ses notes personnelles, "Ed" aurait entendu son chien (race Spitz) aboyer une fois. A l'accoutumée, lorsqu'il y a quelque chose d'inhabituel, le chien aboie à plusieurs reprises. "Ed" se leva à nouveau avec précaution pour ne pas trop déranger son épouse, pensant que l'objet était revenu. Sur son séant, il se glissa sur la moquette pour qu'on ne l'entende pas. Il se dirigea vers la baie vitrée donnant sur la véranda et tira les persiennes. C'est alors que "Ed" se trouva brusquement nez à nez avec une créature le fixant de l'autre côté de la vitre. Il hurla, tombant en arrière dans la chambre et réveillant sa femme en sursaut. Face à cette situation terrifiante, "Ed" dit que son épouse "devenait folle". En se relevant, il vit l'être se retourner et quitter en courant la véranda. Il décrivit cet être comme ayant une taille d'environ 1,20 m dont la tête, la poitrine, et le bas du corps, semblaient recouverts d'une sorte de cuirasse. De grands yeux furent distinctement observés à travers une partie ouverte du casque; il tenait en main droite une sorte de baguette lumineuse. "Ed" crut d'abord que le personnage était engoncé dans une espèce de boîte, mais lorsqu'il fit demi-tour, pour s'enfuir, cela ressemblait plutôt à une cuirasse ventrale (une sorte de tablier protecteur en fait), car cela était mince et plat. Bien qu'il fasse nuit, la silhouette de la créature était visible grâce à la lumière émise par cette sorte de bâton lumineux.



"Ed" déverrouilla la baie vitrée, et vit l'être courir dans un grand champ dégagé, derrière la maison. La forme générale de l'humanoïde était discernable de l'arrière plan quand il quitta précipitemment la véranda, "Ed" se mettant à ses trousses. Lorsque "Ed" sortit de la véranda par la porte vitrée pour s'engager sur le pont de bois rouge qui cerne la piscine, il fut atteint par un faisceau lumineux bleu. Sa jambe fut littéralement clouée au sol, du genou jusqu'à son pied nu. A force de se démener et de se tordre, il tomba par terre et essaya de trouver un appui suffisant pour sortir le pied prisonnier du rayon bleu, en évitant avec soin de ne pas laisser l'autre se prendre au piège. Il put ressentir les effets du faisceau lorsque son autre pied le toucha. Plus il tirait, plus son pied semblait rester fixé au sol. Finalement, tirant de toutes ses forces et s'aidant du chassis de la porte vitrée, il parvint à libérer son pied et le faisceau disparut. Le diamètre de celui-ci fut estimé à environ 90 cm sur le sol et il ne laissa pas de traces résiduelles. Le diamètre du rayon s'agrandissait au fur et à mesure qu'il se rapprochait du témoin.

03 h 35. "Ed" rentra chez lui en courant, prit son appareil photo et ressortit avec la même hâte. C'est alors qu'il prit le cliché n° 11 qui représentent un objet avec un faisceau bleu illuminant le champ derrière sa maison. Il imagina que la créature avait pu réintégrer l'OVNI par le biais de ce faisceau. Une copie de cette photo est présentée en page 31 de cette revue.

5 DECEMBRE 1987

05 h 45. "Ed" s'éveilla normalement. Sorti, il put observer l'objet au-dessus du champ derrière chez lui à une altitude évaluée à 20 pieds (environ 6 m), distant de son domicile de 450-500 pieds (entre 135 et 150 m). Il revint chez lui, saisit son appareil photographique et prit le document n° 12. L'objet, qui était en phase ascentionnelle lorsque fut prise la photo, disparut instantanément.

17 DECEMBRE 1987

01 h 00. "Ed" fut réveillé par un bruit de chute d'eau perçu à la fois dans sa tête et auditivement. Il prit en toute hâte son appareil Polaroïd et, réalisant que le cube pour flash était en place, il prit la photo n° 13. L'objet avait alors une altitude estimée à 24 m. Le flash illumina le massif de plantes au premier plan: ceci est bien visible sur le document présenté à la page 32 de la revue.

La lumière émanant du dessous de l'OVNI variait alternativement de l'orange à l'orange pâle. "Ed" pensa que l'OVNI devait se trouver en difficulté car une fumée ou vapeur grisâtre s'échappait du dessous de l'engin. Il put même entendre quelque chose comme un liquide tombant au sol. Lorsqu'il se rendit sur les lieux (le champ) le jour suivant, il découvrit une sorte de petit tube de matière plastique rempli d'un liquide vert clair qui était en ébullition. Il s'avéra que ce liquide était en fait de l'eau de pluie avec des moississures et des saletés. Il jugea ce phénomène étrange et emporta le petit tube chez lui.

Le contenu était toujours en ébullition lorsque les deux enquêteurs du MUFON, Donald Ware et Charles D. Flannigan, interrogèrent le témoin le 7 janvier 1988. De même le 16 janvier suivant lors de la visite de l'équipe d'enquêteurs. Lorsqu'une petite quantité de liquide fut versée dans une bouteille, le fait de la reboucher arrêta le processus d'ébullition. Cet échantillon fut emporté par Robert D. Boyd à Mobile (Alabama) aux fins d'analyse. Au moment où cet article est écrit (16 février) le rapport d'analyses n'est pas encore disponible. Le petit récipient avait une odeur de moississure ou d'humus en état de décomposition; de toute manière, une réaction chimique se déroulait, créant cette ébullition.
(Cette eau n'a probablement aucune relation avec l'objet planant au-dessus du champ, mais elle doit être analysée car on ne peut négliger aucune piste.

A 01 h 05, l'objet réapparut très près du sol au-delà du champ, près d'une école, à environ 120-150 m de distance. Le témoin prit alors le cliché n° 14 où l'on voit comment le sol était illuminé par le dessous de l'objet. "Ed" était alors très excité, anticipant les événements qui pourraient survenir; il se dit: "Oui, ce fils de pute est au sol, il sera là lorsque le jour viendra et tout le monde pourra le voir. Tout ce "machin" est plein d'extraterrestres."
Mais son voeu ne se réalisa pas... Après à peu près trois minutes, la source lumineuse en dessous de l'engin devint plus brillante et il décolla, volant très rapidement en direction du témoin. La photographie n° 15 fut prise lorsque l'objet ralentit et plana. Un autre cliché fut réalisé (n° 16) lorsque l'OVNI se rapprocha de la maison dévoilant ainsi sa partie antérieure alors qu'il était quasiment à la verticale. On y voyait un anneau blanc du côté extérieur et doré du côté interne; à l'intérieur il y avait une lumière blanche. La photographie n° 17 représente l'OVNI dans sa phase la plus rapprochée (lorsqu'il survola la maison). En participant à l'enquête, W. Andrus prit divers clichés de tous les sites visités.

LE 22 DECEMBRE 1987

17 h 15. "Ed" entendit le bourdonnement qui dura 9 ou 10 minutes. Il ne vit rien lorsqu'il fit le tour de son domicile. "Ed" pensa que ce "bourdonnement" pouvait avoir un lien avec l'affaire des photographies anonymes (signées "Believer Bill"). En effet, le lendemain matin (23 décembre, à 08 h 00), 9 photos prises à l'aide d'un appareil pour enfants (type Hot Shot) étaient déposées dans la boîte aux lettres du "sentinel".

Dans une lettre publiée le 21 janvier 1988 dans "Sentinel", Walt Andrus adressait une requête à "Believer Bill", lui demandant de révéler la date, l'heure et l'endroit précis où il prit ses photographies, celles-ci montrant un objet analogue à celui des photos prises par "Ed". Ces informations constitueraient une étape très importante pour l'authenticité des divers documents. Alors que des faits nouveaux se déroulaient chaque semaine, nous avions besoin de preuves tangibles pour répondre à ce cas étrange.

23 DECEMBRE 1987

05 h 55. "Ed" déclara aux enquêteurs qu'il était sorti par la porte de derrière afin d'enclencher la pompe de la piscine avant le lever du soleil (fixé à 06 h 39). Il vit alors trois OVNI apparaître au-dessus d'une résidence, juste au niveau d'une ligne d'arbres. Tous étaient à très faible altitude. Il en prit une photographie (n° 18).

Il expliqua: "A peine j'abaissai mon appareil, que l'objet du haut se mit à briller et grimpa rapidement que je ne pus le suivre de la tête." Un instant plus tard, les deux autres faisaient de même. "Ed" eut le sentiment qu'ils avaient attendu qu'il prenne la photo avant de quitter les lieux.

28 DECEMBRE 1987

20 h 00. "Ed" était assis sous l'un des porches derrière sa maison, prenant des notes pour son journal "OVNI", tournant le dos à la piscine. Il observa soudain une lueur au-dessus du champ. A cours de film Polaroïd, il se munit de sa caméra vidéo (Camcorder Sony Video 8, CCD M8 à objectif fixe). Il se faufila vers les arbustes du terrain derrière chez lui et filma durant deux minutes. L'objet est aisément observable sur la bande vidéo, traversant d'abord l'écran avant de disparaître derrière un arbre (de droite à gauche), puis revenant avec une luminosité différente (vue partielle du dessous de l'engin), se déplaçant de gauche à droite. Toutes les lumières enregistrées sur la bande restent stationnaires. Le seul son, mis à part le bruissement des arbustes, fut le sifflet d'un train dans le lointain.

LE 6 JANVIER 1988

18 h 00. Le bourdonnement se fit entendre durant une minute. "Ed" alla voir devant et derrière chez lui, mais il n'y avait rien.

LE 12 JANVIER 1988

17 h 10. Alors qu'il était chez lui, "Ed" perçut le fameux bourdonnement durant un court instant. Tout excité, il téléphona au domicile de Donald Ware à Ft Walton Beach, espérant qu'un enquêteur des environs puisse intervenir (c'est le fils de D. Ware qui prit la communication en l'absence de son père). "Ed" se souvint que, étant donné sa position de maître d'oeuvre, il devait vérifier les compteurs de puissance d'un de ses immeubles en vue d'une inspection des systèmes électriques. Il pense que cette idée lui est venue à l'esprit juste avant d'entendre le bourdonnement: cela peut revêtir une certaine importance pour ce qui va suivre.

A 17 h 25, "Ed" quitta son domicile à bord de son véhicule ("Pick Up") et, quittant Gulf Breeze, roula vers l'est en parcourant environ 7 miles sur la US 98, tournant à droite pour emprunter l'autoroute 191-B. Alors qu'il se trouvait à environ 2 km plus au sud, un objet volant suivant la même direction que le véhicule du témoin vint survoler celui-ci en émettant un rayon blanc qui, au travers du pare-brise, paralysa partiellement ses mains et ses avant-bras.

Il se débrouilla pour diriger son véhicule vers l'accotement gauche de l'autoroute afin de pouvoir faire rapidement demi-tour, et de quitter la zone d'influence de l'OVNI. "Ed" avait des fourmis dans les bras et mains engourdis et douloureux. L'objet se déplaça très rapidement en direction du véhicule et s'immobilisa en vol stationnaire à une cinquantaine de mètres du témoin, à moins d'un mètre de la double ligne jaune centrale de la chaussée, au-dessus de la route. "Ed" tenta de saisir son pistolet derrière le siège du conducteur, mais il ne put le sentir tant ses doigts étaient engourdis. Il fit tomber son appareil Polaroïd de la banquette en essayant d'atteindre son arme. Il le récupéra immédiatement et prit ainsi une photographie du phénomène (cliché n° 19 présenté à la page 32 de la revue). Cette photo fut prise au travers du pare-brise du véhicule; on y distingue la lumière émise par l'engin qui éclaire très distinctement la route. Sur le cliché on voit encore des points inconnus; selon Walt Andrus, il pourrait s'agir de gouttes de pluie: il faisait très nuageux, et durant cette période, cette partie de la Floride reçut beaucoup de pluie.

Selon "Ed", l'objet s'illumina soudainement, décolla, et se dirigea vers lui. Polaroïd et pistolet dans les mains encore à demi paralysées, les gestes mal assurés, il tenta de se glisser sous son véhicule. Avant qu'il ne soit complètement sous le fourgon, le faisceau blanc le frappa dans le bas des jambes, à partir des genoux, rendant très difficile sa reptation sous le véhicule.

L'objet se remit en mouvement au-dessus de la route, face à lui, alors qu'il ne le perdait pas des yeux, l'observant entre les roues avant; il gisait là avec difficulté, le pistolet et le Polaroïd à ses côtés, les jambes et les mains à demi paralysées. Il s'évertua à prendre un autre cliché, mais celui-ci ne montre en fait qu'un des pneus. L'objet entama une rotation, et à la stupéfaction de "Ed", le faisceau de lumière bleue déposa sur la route cinq créatures ou plutôt cinq êtres, l'un après l'autre, avec un intervalle d'une seconde.

Les êtres, tous revêtus de cette sorte de cuirasse et munis de cette baguette lumineuse (comme lors de l'observation du 2 décembre), marchèrent vers lui. Il pensa en un éclair: "Comme ils n'ont pas su m'avoir avec leur rayon blanc, ils envoient du renfort..." Terrorisé par les cinq petits êtres, il s'arrangea pour quitter sa position et grimper dans son véhicule. Il actionna le démarreur de la voiture alors que le moteur tournait déjà au ralenti. Il passa la marche arrière sur la boîte automatique, et fit précipitamment demi-tour sur la gauche en quittant aussitôt les lieux. Depuis, "Ed" a essayé de rationaliser la situation et il a imaginé le scénario suivant: il pense que la rencontre du 11 novembre avec "eux" a été interrompue par un avion lorsqu' "ils" l'ont redéposé sur la rue face à son domicile (quartier résidentiel). Depuis qu'il perçoit ce bourdonnement quand "ils" sont proches, il pense qu' "ils" veulent l'éclairer sur cette éventualité de contact. Donald Ware et Charles Flannigan soupçonnent, quant à eux, que la situation est loin d'être aussi simple que l'imagine "Ed".

LE 16 JANVIER 1988

02 h 00. "Ed" fut tiré de son sommeil par un très doux bourdonnement, mais plus aigu que les précédents. Il saisit son appareil de photo (mais pas son calibre 38), et prit position à côté de son véhicule, scrutant le ciel. Il vit ainsi une lumière rouge en direction du sud, de la taille d'une étoile. Elle devint de plus en plus grosse et en l'espace d'une dizaine de secondes, un OVNI se trouva à la verticale de "Ed". Il était totalement différent de ceux photographiés précédemment. "Ed" décrivit l'objet aux enquêteurs de la façon suivante: "La lueur rougeâtre semblait être une masse transparente d'énergie qui pendait du centre, le dessous de l'objet était bleu." Lorsqu'il leva son appareil pour prendre une photographie, il entendit un très fort bourdonnement de même tonalité que les précédents. Un autre OVNI, blanc celui-là, qui clignotait dans le ciel vint planer très près du premier. "Ed" prit la photographie n° 20 (qui fut examinée par l'équipe des enquêteurs lors de l'enquête menée le lendemain, 17 janvier). D. Ware émit l'hypothèse que l'OVNI blanc pourrait être le dessous de l'OVNI observé jusque là, séparé du reste de l'engin. A l'inverse, Walt Andrus eut le sentiment que "Ed" avait bien photographié deux objets différents.

Il était en tout cas évident pour les membres de l'équipe analysant les clichés et menant l'interview, que cette situation réclamait une très étroite surveillance afin d'en déterminer l'authenticité. Pour les enquêteurs locaux, pour qui cette suite d'événements représente "l'affaire du siècle", la devise est plutôt: le temps finira bien par amener toute la lumière sur cette énigme. Les enquêteurs du MUFON et "Ed" s'équipèrent d'émetteurs récepteurs portatifs et procédèrent chaque nuit que cela fut possible, à la surveillance de la zone "chaude". Gary Watson (Pensacola), Robert E. Reid et son fils, participèrent indépendamment à ces tentatives de prise de vue de l'OVNI. "Ed" fut mis au courant et accepta de joindre les enquêteurs par radio dès qu'il entendrait le bourdonnement dans sa tête.(Peut-on imaginer une sorte d'implant dans la tête de "Ed" afin qu'il soit le seul à percevoir ce son ?)

LE 21 JANVIER 1988

22 h 30. "Ed" perçut le bourdonnement; un objet à l'apparence d'une étoile fut observé brièvement. Bob Reid était de "garde" ce soir-là, mais l'objet avait disparu avant qu'il n'ait pu l'apercevoir. personne ne put prendre de photographie.

LE 24 JANVIER 1988

17 h 30. "Ed" entendit chez lui un faible bourdonnement. Il contrôla immédiatement par radio si le système de surveillance mis sur pied par les enquêteurs était opérationnel; il ne reçut hélas pas de réponse.

Au volant de son pick-up, il se dirigea alors vers les bureaux du "SENTINEL" où il reçut l'aide de Duane Cock et de son ami, Dari. D. Cock était assis sur le siège passager avec l'équipement vidéo de "Ed", et ce dernier était au volant, en direction de l'est, sur la US 98. Dari les suivait dans sa propre voiture. Selon Dari, "Ed" paraissait être en "transes". Et tout devient alors encore plus étrange. "Ed" a déclaré à D. Cock qu'il avait alors l'impression que son visage s'étirait, que le bourdonnement était dans son front et qu' "ils" voulaient qu'il sorte du fourgon. "Ils sont en train de communiquer avec moi", dit-il, ajoutant qu'il avait reçu le message suivant: "En dormant, tu sais." "Ed" pensa que cela pourrait avoir un rapport avec un rêve récent. Il sortit à ce moment de son véhicule en semblant se tordre de douleur. Duane quitta lui aussi le fourgon et scruta le ciel sans y voir quoi que ce soit d'anormal. "Ed" s'écria: "C'est derrière toi ! Tu devrais rejoindre le fourgon." Comme une pluie fine tombait; D. Cock regagna l'intérieur du véhicule. Le bourdonnement gênait désagréablement "Ed" qui réclama aux êtres qu'ils cessent et de l'en libérer. Le bourdonnement cessa alors.

En revenant vers l'auto, alors qu'il parlait avec Duane, "Ed" s'écria: "Oh merde, le voilà !" "Ed" prit le cliché n° 21 qui montre l'objet se maintenant au-dessus de son fourgon, à l'arrière-plan. Le Polaroïd visait l'objet selon une élévation d'environ 55°. Duane filmait "Ed" avec sa caméra vidéo mais ne put apercevoir l'engin au-dessus du véhicule. Dès que la photo fut prise, l'OVNI disparut à la verticale. Garé derrière le fourgon, Dari ne vit pas l'objet mais bien le flash du Polaroïd. Soumise à l'attention de l'équipe d'enquêteurs, la photo révéla des rayons de lumière verticaux juste au-dessus de l'objet. Visiblement, les enquêteurs furent très déçus du fait que Duane Cock ne soit pas sorti de la voiture pour filmer l'OVNI, alors qu'il avait filmé l'éjection de la photo de l'appareil de "Ed".

Ce rapport rassemble l'ensemble des faits connus entre le 11 novembre 1987 et le 24 janvier 1988. Actuellement cette affaire continue, de nouvelles photographies continuant d'être prises. La suite des événements sera communiquée dans les prochains numéros du MUFON UFO Journal.

DE POSSIBLES CORRELATIONS

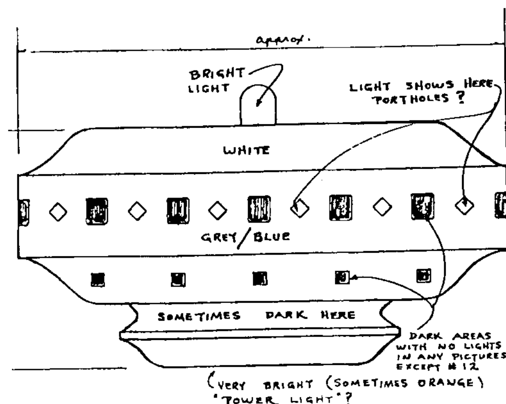
Robert Reid orienta ses recherches vers la possibilité qu'un implant aurait pu être greffé dans la tête de "Ed" à son insu à quelque moment de sa vie et "réactivé" récemment. "Ed" fit effectivement le récit d'une étrange expérience qu'il vécit alors qu'il avait 16 ans. Il se souvint d'avoir vu le crâne chauve d'un homme avec de grands yeux, au pied de son lit, après un incident avec un chien noir. Lui et son frère avaient découvert des empreintes de pas trempées sur le revêtement de sol; "Ed" aussi était tout mouillé. Son frère avait déclaré à l'époque "avoir senti des pas sur son lit", alors que leur chat n'était pas dans la maison. Le système d'arrosage de leur jardin avait fonctionné toute la nuit, ce qui pourrait expliquer les traces humides laissées par le visiteur nocturne. Le MUFON envisage très sérieusement de procéder à une analyse au scanner du crâne du témoin afin de découvrir un éventuel implant; des séances sous hypnose pourraient compléter un tel examen médical.

UNE TENTATIVE DE CONFISCATION

Le 13 janvier 1988, à 08 h 00 le matin, "Ed" ouvrit la porte à deux hommes en costume qui ne cachaient pas le fait qu'ils étaient armés.
L'un d'eux: "Vous êtes bien ED...... ?"; "En effet, c'est bien moi", répondit "Ed"; "Je suis l'agent Mc Kathy et voilà l'agent......" ("Ed" ne put se souvenir du nom du second individu). Ils s'identifièrent en produisant une carte que le témoin ne peut décrire. "A ce qu'il paraît, vous êtes en possession de photos d'OVNI. C'est contraire à la loi de les garder par devers vous !"

Bien que "Ed" leur dit avoir remis ces photos à Dave Berry, reporter au Miami Herald, ils entrèrent et fouillèrent son bureau. "Ed" leur déclara: "Si vous appelez Dave, il dira qu'il ne les a pas car il m'a promis de ne pas en parler et de nier qu'il les avait." Un des hommes s'écria: "Recel de pièces à conviction ! Vous savez que vous risquez de gros ennuis si vous nous mentez." Sur ces mots, les deux hommes quittèrent tranquillement la maison. Il reste maintenant à identifier ces deux personnages qui connaissaient si bien "Ed" et son adresse.

"Ed" fit un dessin de l'entité observée et un croquis de l'engin tel qu'il apparut sur les premières photographies pendant l'interview du 17 janvier. Donald Ware fut tellement impressionné par les suites à donner à cette affaire, qu'il demanda au Directeur International du MUFON de venir sur place afin de faire connaissance avec le témoin, et étudier les photographies et visionner la cassette vidéo. Après plusieurs heures passées chez "Ed", l'équipe d'enquêteurs et le Directeur International W. Andrus se rendirent chez Duane Cock, l'éditeur du "SENTINEL", afin d'examiner onze photographies supplémentaires prises par deux témoins anonymes. Neuf de ces documents émanaient d'un certain "Believer Bill", et deux de source totalement inconnue. Chacun de ces clichés montrait un objet identique à ceux photographiés par "Ed".



PREMIERE EVALUATION

"Ed" dispose maintenant chez lui d'une radio à deux bandes de fréquence. Dès que le soir est tombé, son domicile est sous le contrôle de Gary Watson et Robert Reid qui, équipés de radio émetteur-récepteur portatif sont prêts à répondre au premier appel de "Ed" quand il perçoit ce fameux bourdonnement dans la tête. A plusieurs reprises, ce signe indiqua la proximité d'un phénomène OVNI. On espère ainsi que l'équipe des enquêteurs pourra photographier l'engin en même que "Ed".

L'appel lancé à "Believer Bill" par W. Andrus dans l'édition du "SENTINEL" du 21 janvier a donné des résultats positifs. Donald Ware a reçu une seconde lettre de cet expéditeur anonyme dans laquelle il expliquait que les neuf épreuves photographiques qu'il avait envoyées au "Gulf Breeze Mall" peu après les avoir prises. Il déposa l'appareil et sa pellicule dans la boîte à lettres de cette firme le 22 décembre 1987, vers 23 h 00, et il les récupéra le lendemain matin. Il ajouta encore qu'il avait pris ces photos debout.

Lorsque Walt Andrus eut vent de toute cette affaire, il fut plutôt sceptique et crut franchement à un canular ("sur les traces de Billy Meier", déclara-t-il). Cependant, après avoir rencontré le témoin et examiné directement les clichés, son impression est que cette affaire est particulièrement importante. La crédibilité du témoin semble encore plus grande que les photographies elles-mêmes. W. Andrus n'hésita pas à parcourir 2.400 km pour découvrir Monsieur "Ed", et rencontrer ainsi un homme d'affaires responsable et sérieux. Personnellement j'ai pu constater son instinct pour pressentir des événements dramatiques et j'ai noté son total esprit de coopération avec les enquêteurs: il les a écouté et suivi toutes leurs instructions et conseils.

Comme je l'ai déclaré au reporter de la "United Press International" (UPI), à Pensacola le 21 janvier dernier, ce cas est soit le canular le plus élaboré que l'ufologie ait connu, ou bien le plus fantastique cas OVNI qu'il m'ait été donné d'enquêter en 30 ans. Il est encore prématuré de porter un jugement définitif puisque, au moment où ces lignes sont écrites (mars 1988), les événements se poursuivent sous la minutieuse attention des enquêteurs du MUFON.

Monsieur "Ed" n'a strictement rien à gagner dans cette affaire; bien au contraire il a tout à perdre étant donné sa situation sociale. Tous ceux qui ont été proches de ce dossier et de l'enquête pensent bien que cette affaire est l'une des plus significatives dans le dommaine des RR 3 avec photographies à l'appui.

Enquête et texte de Donald M. WARE , Charles D. FLANNIGAN et Walter H. ANDRUS.

(traduction de Patrick VIDAL)

◊

◊ ◊

COMMENTAIRES DU TRADUCTEUR

Ce texte a été publié dans le n° 239 (March 1988) du MUFON UFO Journal, aux pages 5 à 15; toutes les photographies accompagnant l'article sont la propriété exclusive du photographe et protégée par copyright: leur reproduction est conditionnée à une autorisation préalable.

La première question venant à l'esprit après la lecture d'un tel récit est: "S'agit-il ou non d'un canular ?". Bien qu'il soit beaucoup trop tôt pour porter un jugement de valeur à propos de cette affaire, je me permettrai cependant de formuler certains commentaires.

L'hypothèse d'un canular est effectivement la plus plausible, mais certains détails s'y opposent. Les témoins d'abord. Ils sont plusieurs (il faudrait donc admettre qu'il y ait eu une concertation préalable entre les différents acteurs); trois de ces témoins ont pu prendre séparemment des photographies d'un même phénomène. Le témoin principal jouit d'une situation sociale qui va à l'encontre d'une possibilité de mise en scène; il y a aussi son désir de garder l'anonymat. Il en va d'ailleurs de même pour les deux autres témoins. La déposition des témoins Zammit et Sommerby à paraître dans l'édition d'avril 88 du MUFON UFO Journal sera donc très importante.

Le nombre de clichés photographiques très important (une trentaine au total) constitue également un élément intéressant. Un falsificateur aurait-il à ce point multiplié les risques de découverte du pot aux roses ? En effet, il semble que l'identification d'un trucage est plus facile à faire quand on dispose d'une série de trente vues où le sujet est pris sous des angles différents et des conditions d'éclairage variable. Le fait d'avoir toujours utilisé le même apparail (Polaroïd) va dans le même sens: des caméras différentes auraient gêné l'identification. D'autre part, un adepte du canular aurait-il pris le risque de se trahir en proposant en plus une cassette vidéo dans laquelle le mouvement de l'objet sur l'écran permet de remarquer les éléments de supercherie plus aisément que sur une simple photographie. La série de photographies suffisait largement à étayer les dires du faussaire éventuel, sans pour cela recourir encore à une mise en scène nécessitant des moyens techniques considérables pour réaliser un film. Monsieur "Ed", homme d'affaire éminent, avait-il par ailleurs le temps de mettre sur pied une telle machination ?

Le caractère répétitif des manifestations impliquerait -toujours dans l'éventualité d'un canular- la multiplication des risques de découverte de la fraude, et tout cela nécessiterait, à chaque fois, la mise en place de moyens techniques importants pour le trucage des épreuves photographiques (par exemple, pour les événements survenus sur l'autoroute).

Examinons les autres hypothèses possibles. D'abord celle d'une hallucination, d'un "rêve éveillé", ou d'une manifestation complexe d'un phénomène mental: à négliger à mon sens, compte tenu du nombre de témoins, des photographies, de la cassette vidéo, des effets sur le chien.

Le témoin victime d'une farce ou d'une machination: à rejeter aussi compte tenu du caractère répétitif des observations et de la somme de moyens techniques requis pour de telles manifestations, et du nombre de témoins.

Un phénomène physique naturel: à négliger en raison de l'aspect très structuré de l' OVNI, des effets sur le témoin, du comportement "intelligent" du phénomène et de ses manifestations visant directement le témoin.

Un prototype expérimental ou un engin espion: à négliger également; on imagine assez mal un engin de ce type évoluant à de nombreuses reprises au-dessus d'un quartier résidentiel et d'une autoroute, et persécutant un malheureux civil.

Et s'il s'agit vraiment d'un canular, je dirai que Steven Spielberg n'a plus qu'à prendre sa retraite car il a trouvé son maître dans le domaine de récits fantastiques et de la technique des effets spéciaux...

Il faut encore noter l'importance du bourdonnement perçu par "Ed" qui agit comme un signal annonçant dans la plupart des cas la venue de l'OVNI. La corrélation entre la distance OVNI/témoin et le bourdonnement doit être nulle puisque le 6 janvier, après réception de ce signal, le témoin n'observa aucun objet. A noter également la variation de tonalité de ce son: plus aigu le 16 janvier, faible le 24 janvier, très gênant par la suite le même soir.

Autres éléments intéressants signalés dans des cas classiques de l'ufologie: l'utilisation d'un rayon lumineux de couleur variable (cf Quarouble) permettant de contrôler les mouvements du témoin, avec les effets physiques classiques comme la paralysie. Il y a aussi le rayon utilisé pour élever le témoin du sol et qui sert de moyen de locomotion aux êtres qui quittent l'objet: toute cette physique nous est inconnue. Notons encore la forme très structurée de l'engin et de sa base où semble logé le système propulsif.

Autres éléments à considérer: la totale incohérence et le caractère particulièrement absurde des dialogues entendus par le témoin (un trait fréquemment remarqué lors de rencontres rapprochées); la petite taille des humanoïdes, leur uniforme (cuirasse) et l'espèce de baguette lumineuse qu'ils tenaient à la main; enfin, la bonne grâce apparente du phénomène à se laisser photographier.

L'absence de contact direct entre "Ed" et les êtres doit aussi être constaté. Le phénomène a en effet démontré qu'il contrôlait entièrement la situation pour chaque série d'événements (bourdonnement préliminaire, paralysie du témoin, etc...). Lors de la première rencontre avec le témoin, l'être humanoïde a choisi la fuite, ce qui est en contradiction avec le fait que le phénomène fasse d'abord preuve de sa superiorité (paralysie du témoin notamment) et qu'il semble chercher ce contact avec "Ed" avec insistance au cours de ses manifestations multiples. Lors de la seconde approche des êtres (sur l'autoroute, le 12 janvier), alors que le contact semble assuré, le phénomène "laisse" partir le témoin en voiture sans chercher à le retenir.

L'affaire de Gulf Breeze vient à peine de commencer et nos lecteurs seront tenus au courant de ses développements ultérieurs qui ne sauraient manquer. Ainsi, on sait déjà que deux nouvelles séances de photographies ont pu avoir lieu, au cours de l'une d' entre elles une caméra Nimslo Stereo (3-D) fut même utilisée. Le Directeur du MUFON, Walt Andrus, a par ailleurs à nouveau rencontré le témoin principal le 3 mars dernier pour l'entendre sur les nouveaux développements de cette affaire.

Patrick VIDAL.

Nouvelles internationales

ETATS-UNIS

L'incident dont il va être question ici n'est pas à proprement parler une "nouvelle" puisqu'il s'est déroulé en 1964, mais il est resté inconnu jusqu'à il y a peu.

L'affaire remonte au 15 septembre 1964, près de Big Sur (Californie), dans des montagnes situées à environ 300 km au nord de cette région. Une équipe de cinéastes militaires (Instrumentation Section of the 1369 th Photographic Squadron) avait été détachée de la base de l'Air Force de Vandenberg pour filmer un lancer de missile Atlas F au-dessus de l'océan Pacifique. L'officier responsable, le premier lieutenant Robert Jacobs avait installé sa caméra sur un télescope de 2500 pouces de longueur focale, le repérage du missile se faisant au radar. La prise de vues se déroula normalement.

Deux jours plus tard, Jacobs fut appelé dans le bureau du Major Florenz J. Mansmann, alors responsable des activités scientifiques à Vandenberg. Le but de la réunion (à laquelle participaient deux civils identifiés par après comme des agents de la CIA) était de projeter le film de l' opération.

Pendant la projection, alors que le missile survolait le Pacifique à une centaine de km, un OVNI apparut soudainement juste après que le booster du dernier étage ait été largué. Jacobs décrit ce qu'il vit alors:

" Sur l'écran il était difficile de préciser la forme exacte de l'objet. Relativement à notre position de prise de vues, cela apparaissait comme un très petit point lumineux. (...) L'objet vint par la gauche de l'image et fit le tour de l'ogive de la fusée, en émettant par quatre fois de brillants flashes de lumière..."

Le premier flash fut émis dans l'approche du missile; l'OVNI manoeuvra alors au-dessus de la fusée pour le second flash et finalement en fit le tour en émettant deux autres flashes sous des angles différents avant de s'éloigner. Jacobs ajoute que ce missile n'atteignit jamais sa cible; il finit par tomber dans l'océan.

Le Major Mansmann demanda à Jacobs de ne parler à personne de ce qu'il venait de voir, que "rien ne s'était passé". Le film fut remis aux deux civils et plus personne n'en entendit parler.

C'est un enquêteur du MUFON (T. Scott Crain, Jr) qui eut connaissance de l'affaire et s'entretint avec Jacobs en juillet 1986. En rassemblant ses souvenirs, le témoin affirma que le Major Mansmann avait inspecté le film avec un agrandisseur et qu'il aurait même dit que "l'objet ressemblait à une soucoupe avec un dôme à la partie supérieure". En janvier 1985, la revue "OMNI" publiait d'ailleurs un interview de Mansmann qui confirmait pleinement le récit de Jacobs. Ce dernier avait été rendu public dans un article du "National Enquirer" en octobre 1982.

◊

◊ ◊

Le 5 février 1988, la station CBS de New-York affirmait qu'un Boeing 747 Jumbo Jet des Japan Air Lines avait été suivi en vol par un phénomène de type OVNI jusqu'à son atterrissage à San Francisco.

U.R.S.S.

En Estonie, un groupe de recherches ufologiques en activité depuis plusieurs années vient d'être officiellement reconnu par le gouvernement soviétique, en date du 28 mai 1987. Ce groupe peut maintenant travailler ouvertement sous la dénomination quasi-officielle de " Commission pour l'Enregistrement et l'Analyse des Phénomènes constituant des Anomalies dans l'Environnement". Ce groupe est dirigé par Jaan Saar et Igor Volke.

Il faut d'ailleurs signaler que le premier ouvrage traitant des OVNI à avoir été officiellement publié en U.R.S.S. le fut en 1987 également. Une version du premier livre de Donald Menzel avait été traduite dans les années 50, mais l'ouvrage dont il est question ici est une production intégralement soviétique, due à la plume de Vladimir Gakov. Le tirage a été de 200.000 exemplaires pour ce document plutôt à mi-chemin entre le scepticisme et l'intérêt déclaré pour le sujet. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que nous féliciter de cet " UFO glasnost" ...

◊

◊ ◊

PAYS-BAS

Dans la soirée du 4 mars 1988, des lueurs inconnues ont traversé le ciel d'Amsterdam. Vers 22 h 30, le personnel de l'aéroport de Schiphol était mis en alerte devant ces lumières parfaitement visibles à l'oeil nu mais qui ne laissaient aucune trace sur les écrans radar.

La police fut prévenue, et une patrouille fut envoyée pour essayer d'observer et d'identifier ces quatre lumières (deux par deux) qui stationnaient au-dessus de la ville. Des dizaines de voitures se mirent aussi de la partie.

Un des témoins raconte: " Ma soeur et moi nous nous trouvions du côté du port; nous avons vu des gens qui regardaient en l'air et nous avons fait comme eux. Nous avons alors vu un groupe d'objets très lumineux qui semblaient venir du côté de la mer; ces objets se déplaçaient en mouvement ondulatoire. Certaines personnes à côté de nous prétendaient qu'il s'agissait des phares des grues du port, mais nous n'étions pas du tout d'accord avec elles, car des phares de grues ne se déplaçent pas ainsi dans le ciel. (...) Nous avons vu ces engins durant dix minutes, puis ils ont disparu. Pendant que nous observions, nous avons vu des hélicoptères de la police qui patrouillaient".

L'astronome De Jager de l'Université d'Utrecht prétend quant à lui que ces OVNI n'étaient rien d'autre que Jupiter et Vénus en conjonction très rapprochée à cette période de l'année.

Devant l'ampleur de l'affaire (la presse des Pays-Bas en a beaucoup parlé), nous avons mis un de nos correspondants résidant aux Pays-Bas sur l'enquête.
Nous vous tiendrons au courant de ce cas qui n'a reçu que peu d'échos en Belgique.

ITALIE

Vers 22 h 15, le 2 août 1978, à Vallenoncello (province de Pordenone) , le gardien 'âgé de 36 ans) d'une villa venait juste de quitter ses deux chiens qu'il avait libéré dans le parc, quand il les entendit aboyer. Se retournant il vit alors un objet oval brillant qui stationnait à hauteur de la cîme des arbres, à environ 200 m.

Cette lumière bleuâtre se trouvait à une quinzaine de m d'altitude et elle pouvait avoir une longueur de 8 m pour une hauteur de 4 à 5 m. Après environ dix secondes, elle commença à descendre verticalement derrière les arbres, en augmentant graduellement sa luminosité; le terrain environnant était éclairé et le phénomène émit un faisceau lumineux latéralement qui devint de plus en plus brillant au fur et à mesure qu' il s'approchait du sol. Quand l'objet fut à une altitude de 3 m, le témoin se réfugia dans la villa alors que les chiens aboyaient de plus en plus fort. Ils commençèrent alors à hurler et, après deux minutes, revinrent devant la maison où ils restèrent silencieux. Aucun bruit n'a été entendu durant l'observation; seulement comme un bruissement de l'air quand la lumière descendait.

Le lendemain matin, le gardien découvrit une "trace brûlée" de 2 m de diamètre et de forme irrégulière, dans laquelle le gazon était de couleur rougeâtre et recouvert d'une matière gélatineuse brun foncé. Des échantillons furent prélevés, mais on ne savait qu'en faire, le propriétaire les jeta quand ils furent secs. Cette substance resta en place durant plusieurs mois, et la végétation ne repoussa que deux années plus tard.

L'enquête ne put se faire qu'en 1981, mais la trace restait toujours visible, couverte par de la mousse et d'une végétation différente de l' environnement immédiat. Des échantillons furent prélevés et analysés par un centre régional d'expérimentation en agriculture qui ne trouva aucune différence fondamentale, sinon des teneurs légèrement différentes en certains éléments chimiques (comme le calcium).

(de "Italian UFO Reporter", n° 5, june 1987 ; newsletter du C.I.S.U.)

◊

◊ ◊

FRANCE

Je ne résiste pas au plaisir de vous soumettre, in extenso, ce texte publié dans le n° 845 (février 1988) de la revue "Science & Vie", et dû à la "plume" de son rédacteur en chef adjoint, Gérald Messadié:

" OU SONT LES SOUCOUPES D'ANTAN ?

Bizarre, pourquoi les Martiens, à moins que ce soient les Vénusiens,les Alphacentauresques ou autres extraterrestres, ne nous aiment-ils plus ? On enregistre un calme plat, en effet, sur le front des apparitions de ces engins mirifiques, des enlèvements de ménagères par de petits hommes verts qui leur sondaient le nombril avec des instruments chirurgicaux, des débarquements en force de nains fluorescents dans des potagers, aux fins de kidnapper des choux-fleurs et autres Balivernes Lamentables à l' Usage Réservé des Gogos (BLURGS).

Dans les années cinquante, on vous jurait que ces humanoïdes venaient de Mars. Las ! Les engins interplanétaires ont démontré qu'il n'y a rien sur Mars; c'est un champ de

gravats. Puis on a découvert aussi que Vénus est inhabitable. Un temps, on prétendit que les Soucoupiens venaient du fond de la Terre. Malheureusement, les sondages ont démontré que c'est impossible.

Alors, les engins venaient d' "ailleurs". Où ? Ca devient de plus en plus compliqué de leur assigner une résidence, parce que le public lit également les articles d' astronomie. Il est maintenant avéré que les Soucoupiens sortent, ou plutôt sortaient, des cervelles d'astucieux farceurs, tels que Ray Palmer, qui fut à l'origine de cette vaste fadaise.

Parallèlement, il ne se passe plus rien dans le Triangle des Bermudes. Les bateaux de plaisance ne sont plus aspirés par des gouffres laiteux, les avions ne s'y volatilisent pas après avoir expédié des messages radio angoissés, du genre "C'est tout bleu, au-dessus et en dessous... J'ai peur !" Personne n'a même plus, à l'instar de M. Berlitz, qui fit les beaux jours de la "triangulité", la... berlutz !

Par bonté d'âme, Uri Geller évite même de tordre le sommet de la Tour Eiffel. On commence à s'ennuyer. Nous ne recevons plus de lettres furibardes de gens qui nous jurent leurs grands dieux qu'ils ont disparu dans les Bermudes après avoir été enlevés par de petits hommes verts et qui vitupèrent notre rationalisme obtus. Patience, on trouvera bien quelque chose d'autre. "

Dans son numéro 847 d'avril 1988 (p. 6), la revue "Science & Vie" publiait quelques commentaires "en sens divers" sur cette prose d'un autre âge. L'article de Messadié galvaude l'idée rationaliste en la ravalant à un scepticisme scientiste digne du 19 ème siècle. Nous ne ferons aucun autre commentaire sur ces lignes à l'usage des sclérosés de l'imagination où l'honnêteté du témoin est l'objet de soupçons inacceptables. Dans la rubrique "Forum" de la revue d'avril dernier, le rédacteur de service récidive dans l'ignorance du dossier; il écrit notamment: "Mais il est quand même singulier que l'on n'entende plus de rapports sur des gens qui ont vu, de leurs yeux vu, de petits hommes débarquer d'une soucoupe dans leur carré de choux." Nous conseillons vivement à ce journaliste épris d'objectivité scientifique la lecture du présent numéro d'Inforespace.

ESPAGNE

Plusieurs OVNI ont été aperçus samedi à la verticale de Madrid pendant plus de 30 minutes, notamment par des journalistes de l'AFP. Ces OVNI lumineux, certains statiques, d'autres en mouvement, sont apparus dans le ciel de la capitale peu après 20 h.

Des témoins dans la rue ont précisé à l'AFP qu'ils avaient observé un nuage rose d'un diamètre apparent d'une centaine de mètres avec en son sein deux points lumineux d'un blanc éclatant. A proximité du nuage, trois autres points lumineux tournaient sur eux-mêmes à une vitesse vertigineuse dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. De nombreux madrilènes ont observé le phénomène et sont descendus de leur voiture pour mieux le voir provoquant un vaste embouteillage dans le centre de la ville.

Des responsables de l'aviation civile interrogés par l'AFP ont indiqué qu'aucun avion n'avait survolé Madrid à l'heure où le phénomène a été observé. D'autre part, deux gardes civils ont signalé avoir vu dans la nuit de vendredi à samedi dans la province de Huelva, sud du pays, un OVNI de forte luminosité. (Dépêche AFP - Madrid, 24 avril 1988).

SERVICE LIBRAIRIE DE LA SOBEPS

Nous vous rappelons que les ouvrages suivants sont en vente à la SOBEPS où vous pouvez les obtenir en versant le montant de la commande au C.C.P. n° 000-0316209-86 de la SOBEPS, avenue Paul Janson 74 - 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80 de la Société Générale de Banque. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire (ne pas envoyer de chèque).

— **DES SOUCOUPES VOLANTES AUX OVNI**, de Michel Bougard (éd. SOBEPS); une œuvre collective écrite sous la direction de notre président et qui tente de faire le point de la recherche ufologique. **380 FB.**

— **LA CHRONIQUE DES OVNI**, de Michel Bougard (éd. J.-P. Delarge); une approche originale du phénomène OVNI à travers diverses époques qui montre bien que ces mystérieux objets ont sillonné le ciel bien avant 1947 — **460 FB.**

— **MYSTERIEUX OBJETS CELESTES**, d'Aimé Michel (éd. Seghers); une réédition attendue et un ouvrage capital. Il faut avoir lu cette longue enquête sur la grande vague française de 1954 écrite par le pionnier de la recherche ufologique — **440 FB.**

— **LES DOSSIERS DES OVNI**, de Henry Durrant (éd. Laffont); une analyse méthodique et très documentée des invariants qui se dégagent des observations et des preuves matérielles qui se sont accumulées durant les dernières décennies — **325 FB.**

— **LES O.V.N.I.**, de Michel Dorier et Jean-Pierre Troadec (Que sais-je ?); enfin un « que sais-je ? » consacré aux OVNI; les auteurs livrent ici un texte dense qui fait un point objectif et sans parti pris des divers visages de l'ufologie moderne — **250 FB.**

— **MYSTERIEUSES SOUCOUPES VOLANTES**, de Fernand Lagarde et le groupement « Lumières dans la Nuit » (éd. Albatros); œuvre collective nous présentant les réflexions sur le sujet de chercheurs comme Aimé Michel et Jacques Vallée et décrivant des voies de recherches possibles pour une étude approfondie du phénomène — **350 FB.**

— **LES SOUCOUPES VOLANTES VIENNENT D'UN AUTRE MONDE** et **BLACK-OUT SUR LES SOUCOUPES VOLANTES**, de Jimmy Guieu (éd. Ommiun Littéraire); deux « classiques » de l'ufologie française, récemment réédités — **265 FB** le volume.

— **ET SI LES OVNI N'EXISTAIENT PAS ?**, de Michel Monnerie (éd. Les Humanoïdes Associés); un livre intelligent et courageux qui prend le parti de dire que les méprises sont plus courantes qu'on ne le croit, ce qui permet à l'auteur de proposer son hypothèse socio-psychologique pour expliquer les OVNI — **325 FB.**

— **SOUCOUPES VOLANTES, 20 ANS D'ENQUETES**, de Charles Garreau (éd. Manne); ce pionnier de la recherche sérieuse sur les OVNI en France, fait le point de sa longue expérience — **250 FB.**

— **FACE AUX EXTRATERRESTRES**, de Charles Garreau et Raymond Lavier (éd. J.-P. Delarge); avec un dossier de 200 témoignages d'atterrissages en France — **395 FB.**

— **CHRONIQUE DES APPARITIONS EXTRATERRESTRES**, de Jacques Vallée (éd. Denoël); expose les vues très personnelles de l'auteur sur l'ufologie; comprend un catalogue de 900 cas d'atterrissage — **345 FB.**

GUIDES DE L'ENQUETEUR ET DE L'OBSERVATEUR

Le **guide de l'enquêteur** est un aide-mémoire reprenant un éventail de 200 questions à aborder lors d'observations d'OVNI. On y explique également comment estimer une altitude ou des dimensions par la technique de la triangulation, comment s'occuper d'éventuelles traces, comment rédiger son rapport et affecter chaque cas d'indices de crédibilité et d'étrangeté.

Le **guide de l'observateur** traite des données astronomiques essentielles sur les étoiles et les planètes, les confusions possibles, les visibilités de la Lune et du Soleil, et permet une introduction solide aux notions d'astronomie nécessaires à tout ufologue.

Les deux documents sont complémentaires et peuvent être acquis **séparément** au prix de **140 FB** par exemplaire (180 FB pour l'étranger). Les commandes sont à adresser à la SOBEPS et leur réglement se fait en respectant les modalités précisées en page 2 de couverture.